

2023

# Rapport d'activité



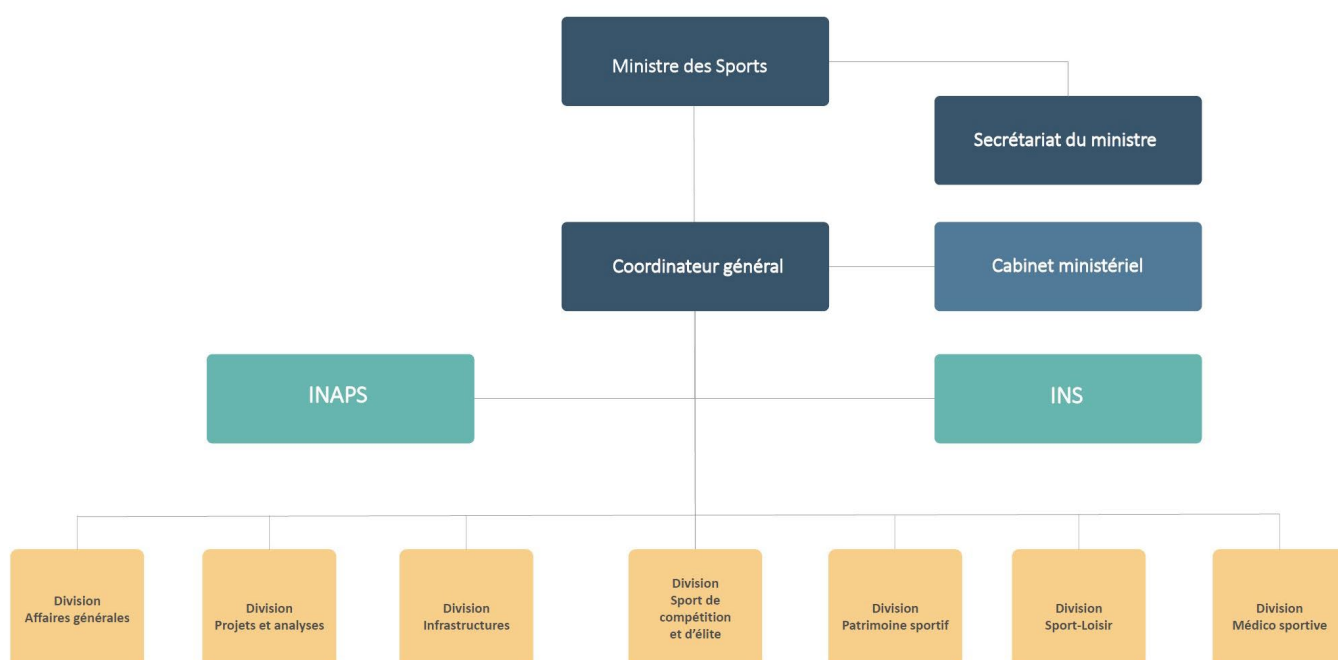
LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Sports

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ORGANIGRAMME .....</b>	<b>3</b>
<b>TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....</b>	<b>4</b>
<b>SPORT-LOISIR.....</b>	<b>6</b>
Calendrier du sport-loisir .....	6
Brevet sportif national .....	6
Concepts globaux de sport pour jeunes au niveau local .....	7
Projet IMPULS - Projet de promotion locale du sport et de l'activité physique .....	7
Wibbel an Dribbel .....	8
Journée d'action « Clever Move » .....	8
Porte ouverte à la base nautique - Lultzhausen .....	9
Semaine européenne du sport (European Week of Sports).....	9
Nuit du Sport.....	10
<b>SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF.....</b>	<b>12</b>
<b>SPORT DE COMPÉTITION .....</b>	<b>13</b>
Aides financières et les subsides aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés... 13	
Répartition des crédits en 2022.....	13
Crédits pour subsides en 2023.....	15
Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux fédérations en 2022.....	17
<b>CONGÉ SPORTIF .....</b>	<b>18</b>
<b>CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF.....</b>	<b>22</b>
Contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition .....	22
Examen médical des sportifs d'élite .....	23
Convention avec le Centre hospitalier (CHL) .....	24
Volet Sport/Handicap .....	24
Contrôle antidopage – Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD) .....	24
<b>PROJETS ET ANALYSES.....</b>	<b>27</b>
<b>RELATIONS INTERNATIONALES .....</b>	<b>28</b>
Union européenne .....	28
Conseil de l'Europe .....	29
UNESCO.....	29
<b>BASES NAUTIQUES .....</b>	<b>31</b>
Lultzhausen .....	31
Liefrange .....	32
<b>ÉQUIPEMENT SPORTIF .....</b>	<b>33</b>

11 <sup>e</sup> programme quinquennal.....	33
12 <sup>e</sup> programme quinquennal.....	34
Travaux de modernisation des équipements sportifs existants.....	34
<b>CENTRES NATIONAUX .....</b>	<b>36</b>
<b>COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL).....</b>	<b>37</b>
<b>LUXEMBOURG INSTITUTE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS (LIHPS) .....</b>	<b>38</b>
<b>INSTITUT NATIONAL DES SPORTS (INS) .....</b>	<b>39</b>
Service logement-restauration .....	39
Installations sportives .....	39
<b>CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS .....</b>	<b>40</b>
<b>INSTITUT NATIONAL DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DES SPORTS.....</b>	<b>41</b>
L'Administration – mise au point schématisé.....	42
Le plan d'action 2023 en bref .....	43
<b>SPORTLYCÉE.....</b>	<b>50</b>
Le Sportlycée et les centres de formation .....	50
Financement .....	52
Avancement des travaux de planification du Sportlycée sur le nouveau site de Mamer .....	53
<b>CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE .....</b>	<b>55</b>
Les activités.....	55
Les travaux .....	62
Les économies d'énergie .....	63
<b>STATISTIQUES .....</b>	<b>64</b>
<b>QUESTIONS PARLEMENTAIRES .....</b>	<b>66</b>
<b>CIRCULAIRES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES.....</b>	<b>67</b>

# ORGANIGRAMME





## TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Pendant l'année 2023 les textes législatifs et réglementaires suivants ont été publiés :

- Règlement grand-ducal du 6 janvier 2023 abrogeant le règlement grand-ducal du 9 août 1990 concernant le Trophée national. ([Mémorial A13](#))
- Loi du 21 juillet 2023 autorisant le Gouvernement à acquérir un vélodrome et à participer au financement des travaux nécessaires à la construction des équipements nécessaires à son exploitation. ([Mémorial A465](#))
- Loi du 21 juillet 2023 modifiant
  - la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports
  - la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport et
  - la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail. ([Mémorial A467](#))

Cette loi a notamment pour but d'élargir le cercle de bénéficiaires du congé sportif.

- Loi du 21 juillet 2023 autorisant le gouvernement à subventionner un douzième programme quinquennal d'infrastructures sportives. ([Mémorial A481](#))
- Loi du 29 juillet 2023 portant création de l'Institut national de l'activité physique et des sports et modifiant la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports. ([Mémorial A589](#))
- Règlement grand-ducal du 15 août 2023 fixant les plafonds des dépenses subsidiées dans le cadre du douzième programme quinquennal d'infrastructures sportives. ([Mémorial A538](#))
- Règlement grand-ducal du 23 août 2023 déterminant l'indemnisation des intervenants dans les centres de formation fédéraux. ([Mémorial A570](#))
- Règlement grand-ducal du 29 août 2023 modifiant
  1. le règlement grand-ducal du 20 mai 2021 relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives
  2. le règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des juges et arbitres dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives. ([Mémorial A590](#))
- Règlement grand-ducal du 29 août 2023 modifiant le règlement grand-ducal du 30 avril 1985 concernant la commission consultative instituée avec la création de l'École nationale de l'éducation physique et des sports. ([Mémorial A591](#))

Parallèlement des travaux ont été entamés et poursuivis courant 2023 en vue de préparer des dossiers législatifs ou réglementaires concernant :

- l'indemnisation du personnel auxiliaire intervenant dans le cadre du contrôle du médico-sportif ;
- l'Ordre national de la médaille du mérite sportif ;
- le changement des critères en vue de l'obtention du subside de base et du subside qualité + par les clubs sportifs affiliés auprès d'une fédération sportive agréée ;
- la création d'une section civile pour sportifs d'élite ;
- la création d'une Administration des infrastructures nationales des sports ;
- le Brevet sportif national.

## SPORT-LOISIR

La division du sport-loisir du ministère des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives. Cette mission est définie à l'article 5 dans la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport.

Comme les années précédentes, le ministère des Sports a abordé cette mission à travers une double approche. D'un côté, il conçoit et met en œuvre des initiatives propres en poursuivant un rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et de projets sur le terrain, et ce également en collaboration avec d'autres instances nationales ou locales et avec des partenaires du mouvement sportif. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives pour tous.

### CALENDRIER DU SPORT-LOISIR

Le calendrier du sport-loisir est un outil, géré par le ministère des Sports, qui a pour but de rassembler les offres de pratiques sportives non-commerciales organisées à titre de loisir au Luxembourg et de les rendre accessible au grand public.

D'une part, cet outil unique permet aux autorités locales, aux fédérations, aux clubs sportifs et à toute autre association (asbl) à vocation sportive d'enregistrer et de mettre à jour leurs activités de façon autonome. D'autre part, ce recueil électronique donne accès au public à une information aussi complète que possible sur les offres de pratique sportive à titre de loisir.

Avec environ 190 organisateurs, le calendrier du sport-loisir n'a malheureusement pas réussi ces dernières années à devenir un répertoire complet des activités dans le domaine du sport-loisir. C'est pourquoi nous avons décidé cette année de revoir le calendrier du sport-loisir et de développer une nouvelle plateforme répondant mieux aux besoins actuels.

### BREVET SPORTIF NATIONAL

Le brevet sportif national a pour but de propager la pratique du sport dans tous les domaines à partir de l'âge de 10 ans. Il permet aux amateurs de sport, novices ou plus expérimentés, de tester leur niveau de condition physique à travers des épreuves sportives adaptées à leur âge.

Le brevet est décerné à la suite de la réussite à un ensemble d'épreuves sportives qui doivent être accomplies au cours d'une même année civile.

Les épreuves varient selon l'âge du participant et sont réparties en quatre disciplines : cyclisme, athlétisme, natation et endurance. Pour chaque épreuve, des performances minima sont fixées par les dispositions du règlement grand-ducal du 3 février 2002 portant détermination et organisation des brevets sportifs nationaux.

Le brevet comprend trois niveaux : l'insigne en bronze, l'insigne en argent et l'insigne en or obtenus en fonction du nombre de points totalisés dans les différentes épreuves.

L'édition 2023 a vu la participation de 746 personnes, dont 458 ont réussi les épreuves dans un des trois niveaux. En détail, 41 insignes en bronze, 165 insignes en argent et 252 insignes en or ont été décernées.

## **CONCEPTS GLOBAUX DE SPORT POUR JEUNES AU NIVEAU LOCAL**

Le ministère des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes, basé sur les derniers enseignements en matière d'entraînement (Long Term Athlete Development-LTAD) et sur l'analyse de l'offre sportive existante au niveau du sport organisé au Luxembourg.

Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel.

Cinq initiatives sont en cours, qui s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le ministère des Sports participe.

Il s'agit des structures suivantes :

- Multisport Monnerech (MuMo) (commune de Mondercange) ;
- Sport-Krees Atert (Syndicat intercommunal du canton de Redange) ;
- Jonglënster gutt drop (commune de Junglinster);
- Fit Kanner Miersch (commune de Mersch);
- Hesper beweegt sech (commune de Hesperange).

Les initiatives à Mondercange, Redange et Junglinster sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » intégrés dans une maison relais existante et voient surtout l'intervention et la collaboration du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces 5 initiatives ont pris leur vitesse de croisière respectivement se sont développées en créant des offres pour de nouvelles tranches d'âge.

## **PROJET IMPULS - PROJET DE PROMOTION LOCALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

Le projet « Impuls » est une collaboration étroite entre le ministère des Sports et le Comité olympique et sportif luxembourgeois, financée par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, qui a pour objectif de mettre en place des structures locales pour la promotion durable du sport et de l'activité physique au niveau communal.

Au cours de l'année 2023, 12 communes ont été contactées. Parmi celles-ci, les communes de Niederanven, Roeser, Grevenmacher et Clervaux ont été sélectionnées pour la première vague du projet. La sélection des premières communes modèles s'est faite sur base de critères définis en commun, dont notamment l'emplacement (districts : nord, centre, est, sud), les communes avec ou sans coordinateurs sportifs et la taille de la commune (rurale : moins de 10.000 habitants par opposition à urbaine : plus de 10.000 habitants).

Après avoir effectué 2 à 3 visites dans chaque commune, une personne de contact a été sélectionnée pour collaborer étroitement avec l'équipe « Impuls ». Une communication régulière a été maintenue avec chaque commune afin d'assurer un suivi hebdomadaire.

En collaboration avec la personne de contact, différentes structures telles que des associations sportives, des services d'éducation et d'accueil, des écoles et d'autres ont été contactées pour les inviter à l'événement Kick-off organisé dans chaque commune participante. Pendant le Kick-off, l'équipe « Impuls » a présenté le projet en détail et a appelé les personnes intéressées à rejoindre le groupe de planification. L'objectif de ce groupe est d'identifier les points sensibles dans différentes communes modèles et de proposer dans les prochains mois des mesures permettant d'optimiser l'offre de sport et d'activité physique dans la commune pour tous les groupes de population.

En parallèle à cet accompagnement des communes, l'équipe « Impuls » a organisé un événement le 20 janvier à Gasperich, rassemblant environ 100 personnes des communes contactées dans le cadre du projet et d'autres acteurs du sport. Pour cet événement, différentes initiatives ont été sélectionnées, qui représentent au Luxembourg un bon exemple de pratique pour une promotion durable du sport ou de l'activité physique. Ces projets ont été présentés sur scène lors de l'événement et des tables rondes ont été organisées avec des experts du terrain.

## **WIBBEL AN DRIBBEL**

Le Wibbel an Dribbel a été organisé pour la première fois en 1991 au vu de la nécessité de :

- créer et de renforcer la motivation des enfants à pratiquer du sport ;
- faire découvrir aux enfants des activités sportives nouvelles ;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est à dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport organisé.

L'événement, qui accueille des élèves du cycle 2.2. s'est déroulé du 6 au 12 juillet et a connu en 2023 sa 31<sup>e</sup> édition. Pendant les cinq jours, le ministère des Sports a organisé sa manifestation traditionnelle à la Coque. Parallèlement, les structures en motricité « Hesper beweegt sech », « Sport-Krees Atert » et « Fit Kanner Miersch » ont organisé pour la troisième fois des projets locaux dans les communes de Hesperange, Redange et Mersch.

En 2023, 912 élèves (57 classes) du cycle 2.2 de l'enseignement fondamental ont pu participer au Wibbel an Dribbel à la Coque. Grâce aux nouveaux projets, qui ont fonctionné sous la direction des structures en motricité, 480 élèves (30 classes) additionnels ont pu participer aux projets locaux.

Par ailleurs, une très grande importance est attachée à l'encadrement des enfants. En 2023, l'encadrement a été garanti sur tous les sites par 143 animateurs sportifs qui assuraient l'encadrement des ateliers sportifs et par 43 animateurs de sport-loisir qui ont accompagné les enfants entre les différents modules. Ce nombre élevé d'animateurs a permis d'accompagner les enfants en fonction de leurs capacités individuelles.

## **JOURNEE D'ACTION « CLEVER MOVE »**

La journée d'action « Clever Move », a eu lieu cette année le 7 juin 2023 à l'Institut national des sports, coordonnée par le ministère des Sports et le Service de coordination pour la recherche et l'innovation pédagogique et technologique (SCRIPT). La journée « Clever Move »



s'est intégrée dans la première semaine nationale du mouvement – Clever Move organisée du 5 au 9 juin par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La journée d'action s'adresse aux classes du cycle 3 de l'enseignement fondamental et a pour objectif de promouvoir le sport dans les écoles fondamentales au Luxembourg et de montrer aux élèves et enseignants comment ils peuvent intégrer l'activité physique et le mouvement dans leur vie quotidienne.

Grâce à une collaboration plus étroite avec les fédérations sportives, 30 ateliers sportifs différents ont été proposés cette année, soit plus du double qu'en 2022, ce qui a également permis à davantage de classes de participer à la journée d'action. Cette année, 30 classes du cycle 3, soit environ 480 élèves, sélectionnées par les directions régionales, ont ainsi pu participer.

### **PORTE OUVERTE À LA BASE NAUTIQUE - LULTZHAUSEN**

En 2023, nous avons organisé la première journée portes ouvertes à la base nautique de Lultzhausen. Cette journée a eu lieu le 16 septembre 2023 et a été organisée en étroite collaboration avec le service national de la jeunesse (SNJ).

L'objectif de la manifestation était de présenter les activités régulières de la base nautique et de faire découvrir les infrastructures au grand-public. Parmi les disciplines régulières, on peut citer le canoë, le kayak, l'escalade, la voile et le stand-up paddle.

En raison de la présence d'algues bleues dans le lac de la Haute-Sûre, toutes les activités nautiques ont malheureusement dû être annulées en dernière minute. Un programme alternatif d'escalade, de VTT, de slackline et de diverses activités pour enfants a été mis en place.

### **SEMAINE EUROPÉENNE DU SPORT (EUROPEAN WEEK OF SPORTS)**

L'une des mesures du plan d'action de l'Union européenne au niveau du sport a été la semaine européenne du sport sous le slogan #BeActive, qui est programmée chaque année du 23 au 30 septembre. Cette initiative de la Commission européenne a pour but d'encourager les citoyens européens à pratiquer une activité sportive quel que soit leur âge, leur statut social, ou leur niveau physique ou athlétique. Depuis 2015, le Grand-Duché de Luxembourg participe activement à cette action.

La sixième édition du #BeActive Clip Contest a été lancée en 2023. Ce concours, qui s'adresse aux maisons relais et foyers de jours agréés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a comme objectif de sensibiliser les plus jeunes sur les bienfaits d'une activité physique et sportive régulière.

Le Conservatoire de la Ville de Luxembourg a été sollicité pour élaborer deux chorégraphies, adaptées à l'âge des enfants. Ces chorégraphies ont été publiées sur le site officiel du programme #BeActive, à savoir [www.beactive.lu](http://www.beactive.lu). Pour participer, les structures d'accueil ont réalisé une vidéo d'environ 2 minutes en reproduisant une des chorégraphies avec un groupe de minimum 6 enfants.

Toutes les vidéos réalisées ont été soumises à un vote en ligne. En 2023, 20 structures d'accueil, comptant environ 200 enfants, ont participé au concours et les 3 vidéos ayant obtenu le plus grand nombre de votes ont gagné un prix.

L'événement phare de l'édition 2023 de la semaine européenne du sport a été le #BeActive Day. La manifestation a été organisée en coopération avec la Ville de Dudelange et a eu lieu le 23 septembre 2023 sur la place de l'Hôtel de Ville à Dudelange.

Lors du #BeActive Day, le grand public découvrit de nombreuses activités sportives organisées et animées par des fédérations nationales, des clubs sportifs, des communes ou d'autres associations à but non lucratif. Afin de proposer un programme diversifié, ont été promu des disciplines sportives moins médiatisées, des activités de tendance et des variantes de disciplines « classiques » comme par exemple le baseball, le muay thaï, le pickleball et le pole dance. Par ailleurs, les visiteurs ont pu assister tout au long de la journée à des démonstrations sportives spectaculaires.

## **NUIT DU SPORT**

Depuis son lancement en 2009, la Nuit du sport a évolué au fil des éditions vers une action nationale de promotion sportive dans le domaine du « Sport pour tous ».

La Nuit du sport est organisée sous le double patronage du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et du ministère des Sports. Chaque commune participante assume l'organisation de son propre programme d'activités.

Les objectifs poursuivis par la Nuit du sport se résument comme suit :

- (re)-donner goût et plaisir à l'activité physique et sportive ainsi qu'à un mode de vie sain et actif ;
- faire découvrir des activités sportives peu usuelles, nouvelles ou adaptées à des besoins divers ;
- fidéliser, le cas échéant, pour une pratique régulière dans un club sportif local ;
- offrir un cadre accueillant, sportif et festif à tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, quelque soit leur statut social, leur nationalité et leur prédisposition physique ;
- favoriser l'échange et l'intégration entre groupes sociaux et entre générations ;
- offrir aux associations sportives, maisons de jeunes et autres une plateforme de visibilité et de promotion.

En 2023, 42 communes et organisateurs ont rejoint l'initiative. La 14<sup>e</sup> édition de la Nuit du sport a ainsi motivé pas moins de 18.000 participants à sortir et à passer une soirée sportive, conviviale et festive.

En tout, quelques 150 activités et ateliers ont été proposés par des maisons de jeunes, des associations, des clubs sportifs, des maisons relais ou des services communaux. Au-delà des disciplines sportives classiques, la programmation très variée a inclus notamment des shows, animations et ateliers bien visités avec des artistes et champions de renom.

La 14<sup>e</sup> édition s'est déroulée dans les communes suivantes : Beckerich, Bertrange, Bettembourg, Bissen, Biwer, Clervaux, Colmar-Berg, Contern, Differdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Feulen, Frisange, Grevenmacher, Helperknapp, Hesperange,

Junglinster, Kayl, Kopstal, Leudelange, Lorentzweiler, Lultzhausen, Luxembourg, Mamer, Manternach, Mersch, Mondercange, Mondorf-les-Bains, Niederaanven, Pétange, Préizerdaul, Roeser, Rumelange, Sandweiler, Schengen, Schieren, Schuttrange, Troisvierges, Wiltz, Wintrange et Wormeldange.

## SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

L'accord de coalition du gouvernement prévoit la création d'un musée des sports d'envergure nationale afin de présenter une partie de la collection d'objets et de documents sur le patrimoine sportif rassemblés au cours des dernières années par le ministère des Sports.

Pour organiser des expositions, une collection doit être constituée. Dans un premier temps, il est nécessaire de trier et d'inventorier les objets et documents existants dans les archives du ministère des Sports à Contern. Ces travaux ont débuté en 2021 et se poursuivent depuis. Ensuite, il faut enrichir la collection, un processus commencé fin 2022, en sollicitant des contributions des sportifs luxembourgeois pour obtenir des objets et des documents de valeur historique.

Dans le cadre du 70<sup>e</sup> anniversaire de la victoire de Josy Barthel aux Jeux olympiques de Helsinki, la division du patrimoine sportif a organisé en 2022 l'exposition « Josy Barthel – 3.45.2 Helsinki 1952 » pour commémorer ce moment marquant du sport luxembourgeois. Initialement conçue comme une exposition itinérante, elle a trouvé accueil au Lycée Guillaume Kroll à Esch-sur-Alzette (16.01-27.01.2023).

Dans le cadre du Tour de Luxembourg 2023, la division du patrimoine sportif a créé une exposition pour la résidence Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Konviktsgaard), retraçant l'histoire de cet événement sportif emblématique à travers une sélection de photos et de matériel d'époque. L'exposition *Den Tour de Luxembourg vu fréier* a été ouverte au public du 15 septembre au 15 octobre 2023 au foyer du Konviktsgaard.

La division du patrimoine sportif a également contribué au projet de Georges Klepper en fournissant le matériel iconographique pour son livre *140 Jahre Luxemburger Sportgeschichte(n)*.

En septembre 2023, ont débuté les travaux sur les archives administratives du ministère des Sports conformément à la loi du 17 août 2018 sur l'archivage. L'article 2 (7) de la loi définit le « tableau de tri » comme un document décrivant toutes les archives d'un producteur ou détenteur d'archives publiques, mentionnant pour chaque catégorie d'archives des informations telles que la typologie, l'intitulé ou la description du contenu, la durée d'utilité administrative et le sort final. Le tableau de tri gère la durée de vie d'un document, y compris sa durée d'utilité administrative (DUA), et précise le sort final des documents (destruction ou conservation avec versement aux ANLux).

En collaboration avec les Archives nationales du Luxembourg, un tableau de tri des archives du ministère des Sports sera finalisé au cours de l'année 2024.

La division du patrimoine sportif participe également à la « Maison du Luxembourg » pendant les Jeux olympiques à Paris en juillet 2024.

# SPORT DE COMPÉTITION

## AIDES FINANCIÈRES ET LES SUBSIDES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES ET AUX CLUBS SPORTIFS AFFILIÉS

Les données de l'exercice 2023 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2024 par les organismes sportifs et peuvent être liquidés jusqu'au 15 mars 2024, sachant que, suivant le règlement de la Chambre des députés, (article 104), « *Les rapports écrits des ministères sur l'activité de l'exercice précédent doivent être mis à la disposition de la Chambre avant le 1<sup>er</sup> mars au plus tard* ». De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2022 et indique les fonds disponibles en 2023 dont l'attribution reste similaire.

### RÉPARTITION DES CRÉDITS EN 2022

Les fonds directement versés aux fédérations sportives agréées, aux clubs sportifs affiliés et au Comité olympique et sportif luxembourgeois diminuent en 2022 de 13.685.412,60 € à 13.642.878,42 €, soit une baisse de 0,31% par rapport à l'année précédente.

Les crédits de 2022 se répartissent comme suit :

- 1.292.623,93 € en tant que subsides de base et extraordinaires aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés :

526.313,93 € en tant que **subsides de base** à 354 clubs sportifs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés, un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs, ainsi que la valorisation du travail presté par les dirigeants bénévoles.

766.310 € pour 45 **subsides extraordinaires aux fédérations sportives et aux clubs**, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles, ainsi que pour l'organisation de telles manifestations au Luxembourg.

90.000 € à titre de participation aux frais de l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs sportifs.

- 4.107.900 € en tant que subsides « qualité+ » à 352 clubs régissant un sport de compétition pour un total de 28.700 enfants. Ce subside a comme objectif de renforcer la qualité de l'encadrement des jeunes sportifs en dessous de 16 ans.
- 5.436.764,31 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux qui se répartissent comme suit :

885.413,83 € à titre de participation à l'indemnisation des **secrétaires administratifs** de 25 fédérations. 28,77 tâches sont subventionnées sur les 44,98 tâches en place auprès des fédérations sportives agréées. Grâce à des disponibilités budgétaires, 65% des frais salariaux ont pu être remboursés jusqu'au plafond de 54.000 € fixé pour une tâche complète. Une aide maximale de 35.100 € est accordée pour une tâche complète de



secrétariat. En principe, une tâche complète est considérée par fédération avec toutefois des exceptions pour certaines fédérations.

439.857,35 € à titre d'aide aux fédérations sportives ayant engagé un **gestionnaire administratif** à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière de 8 fédérations d'envergure, à savoir la FLA, la FLAM, la FLBB, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FSCL et la FLVB. Une aide maximale de 69.750 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 77.500 € et avec une prise en charge de 90% en 2022.

1.090.905,31 € à titre de contribution pour 14,5 tâches de **directeurs techniques nationaux** auprès des 13 fédérations suivantes : FLA, FLAM, FELUBA, FLBB, FSCL, FLF, FLGYM, FLH, FLNS, FLTT, FLVB, ALPAPS et LPC. Une aide maximale de 80.750 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 85.000 €, la prise en charge étant fixée à 95%.

2.614.445,08 € pour participer aux indemnités versées aux **entraîneurs nationaux** liés par un contrat de travail et indemnisés.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 408.142,74 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs de 19 centres de formation du Sportlycée.

- 1.313.339,18 € en tant que subsides pour les mesures spéciales accordées à certains sportifs d'élite, pour la section des sports d'élite de l'armée (SSEA), les concepts fédéraux de haut niveau de certaines fédérations sportives, ainsi que la préparation olympique et paralympique qui se répartissent comme suit :

278.275 € ont été attribués pour les programmes de 27 athlètes de la **section des sports d'élite de l'armée (SSEA)** ;

534.200 € pour les **concepts fédéraux de haut niveau** de 14 fédérations, à savoir : la FLA, la FLAM (judo et karaté), la FELUBA, la FLBB, la FSCL, la FLE, la FLGYM, la FLH, la FLNS, la FLR, la FLTA, la FLTT, la FLTRI et la FLVB ;

150.000 € pour contribuer aux frais de **stages pour cadres nationaux**;

145.864,18 € pour participer aux frais de **stages pour les centres de formation du Sportlycée**;

au COSL ont été versés 175.000 € pour la **préparation olympique**;

le LPC a obtenu 30.000 € pour la **préparation paralympique**.

L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables.

- 738.000 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 56 fédérations.
- 711.751 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité olympique et sportif luxembourgeois.

\*\*\* Aides Covid-19 Total : 42.500 € aux fédérations et clubs

## CRÉDITS POUR SUBSIDES EN 2023

Pour 2023, les fonds attribués aux fédérations sportives agréées, aux clubs sportifs affiliés, ainsi qu'au Comité olympique et sportif luxembourgeois augmentent de 14.280.915 € à 14.920.900 €, soit une augmentation de 4,48 % par rapport à 2022.

Dans le détail sont prévus :

- 1.800.000 € pour les subsides de base et extraordinaires aux fédérations et clubs sportifs, y comprise une enveloppe spécifique de 270.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen et une enveloppe de 90.000 € pour l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs et 40.000 € en faveur du sport pour personnes handicapées.
- 2.969.229 € pour le subside « qualité+ » aux clubs sportifs. Un dépassement de l'ordre de 1.641.671 € est demandé principalement en raison de l'augmentation du nombre de demandes et du nombre d'enfants. Le montant global se chiffre alors à 4.610.900 €.
- 5.500.000 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux qui se répartissent comme suit :

1.475.000 € pour les cadres administratifs, pour contribuer aux frais de rémunération de 29,48 tâches des **secrétaires administratifs engagés auprès de 26 fédérations** et de 8,25 tâches de **gestionnaires administratifs** engagés auprès de 9 fédérations.

Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 35.100 € pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 85.000 € est fixé pour les directeurs techniques nationaux et de 85.000 € pour les gestionnaires administratifs.

4.025.000 € pour participer à la rémunération des **entraîneurs nationaux** liés par un contrat de travail, aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux non liés par un contrat de travail, et aux **directeurs techniques nationaux** de 12 fédérations, avec la précision que les participations financières pour les **entraîneurs des centres de formation** du Sportlycée (de l'ordre de 572.352 €) sont à ajouter aux contributions financières précitées. L'investissement global pour l'encadrement des cadres nationaux et des centres de formation est ainsi de l'ordre de 4.597.352 € en 2023.

En 2023, un poste de chargé de développement et de formation a été créé au profit des fédérations disposant d'un concept LTAD, pour élaborer des programmes de formation et de développement à long terme, ceci avec le soutien et le conseil de l'INAPS.

Ils veilleront à implémenter lesdits programmes dans les clubs affiliés, amenant ainsi un développement des structures et de la qualité de l'offre sportive au Luxembourg au plus près des sportifs de tous âges et de tous niveaux.

Finalement 2 fédérations ont engagé un tel responsable et profitent d'un remboursement maximal de l'ordre de 85.000 € pour une tâche complète

- 1.500.000 € pour les mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite :

Cet article comprend 25.000 € pour les **mesures spéciales**, 300.000 € pour la **section des sports d'élite de l'armée** et 300.000 € pour la **préparation olympique**.

25.000 € de cet article sont prévus pour couvrir les frais de **préparation des athlètes paralympiques**.

580.000 € pour les **concepts fédéraux de haut niveau** de 14 fédérations, développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement, des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.

120.000 € sont prévus au même article budgétaire pour les **stages pour cadres nationaux** de l'ensemble des fédérations sportives agréées.

150.000 € sont réservés aux **stages des centres de formation du Sportlycée**.

- 740.000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations.
- 770.000 € sur base d'une convention du 17 juillet 2018 à titre de contribution aux frais de personnel du Comité olympique et sportif luxembourgeois pour couvrir partiellement les frais du secrétaire général, d'un directeur technique, d'un directeur des opérations, d'un collaborateur en charge du domaine technico-sportif du sport de haut niveau et de compétition, d'un collaborateur en charge du domaine de la promotion du sport, d'un juriste, de gestionnaires et d'employés administratifs.

## Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux fédérations en 2022

FEDERATIONS par ordre alphabétique	Fonctionnement fédéral	Subsides extraordinaires		Entraînement féd. et cadres administratifs									TOTAL aides fédérations	%	
		Subsides extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Entr. féd., S.Sp.Armée concepts féd., stages + mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des entr. indem- nisés 2)	Tâches de DTN 3)	Directeur technique national	Tâches de gest. 3)	Gestionnaires administratifs	Secrétaires administratifs	Tâches de secr. 3)			total des crédits 4)
Aéronautisme	11.500 €	12.900 €	3	1.000,00 €	-	-	-	-	-	-	-	16.087,50 €	0,5	41.487,50 €	0,56%
Alpaps	8.700 €	- €	-	- €	-	-	1	53.615,62	-	-	-	10.267,21 €	0,5	72.582,83 €	0,98%
Arts martiaux	44.800 €	31.100 €	6	314.523,12 €	3	5	2,5	179.792,63	1	68.966,15 €	28.269,49 €	1	667.451,39 €	9,02%	
Athlétisme	36.600 €	30.200 €	6	256.700,00 €	2	-	1	80.750,00	1	69.750,00 €	70.200,00 €	2	544.200,00 €	7,36%	
Automobilisme	5.000 €	1.000 €	1	15.000,00 €	-	-	-	-	-	-	17.550,00 €	0,5	38.550,00 €	0,52%	
Aviron	1.100 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	1.100,00 €	-	1.100,00 €	0,01%	
Badminton	23.500 €	9.500 €	2	148.797,45 €	1,5	-	1	73.616,44	-	-	15.639,01 €	0,5	271.052,90 €	3,66%	
Baseball	1.050 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	1.050,00 €	-	1.050,00 €	0,01%	
Basketball	56.900 €	34.050 €	4	400.730,00 €	4	-	1	80.750,00	1	69.750,00 €	105.723,92 €	3,5	747.903,92 €	10,11%	
Basketball corporatif	6.750 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	6.750,00 €	-	6.750,00 €	0,09%	
Billard	4.600 €	950 €	1	204,00 €	-	-	1	-	-	-	5.754,00 €	-	5.754,00 €	0,08%	
Boules et pétanque	4.200 €	- €	-	3.915,00 €	-	-	2	-	-	-	8.115,00 €	-	8.115,00 €	0,11%	
Boxe	6.520 €	- €	-	10.000,00 €	-	-	-	-	-	-	16.520,00 €	-	16.520,00 €	0,22%	
Canoë-Kayak	8.800 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	8.800,00 €	-	8.800,00 €	0,12%	
Cricket	2.050 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	2.050,00 €	-	2.050,00 €	0,03%	
Cyclisme	29.600 €	30.100 €	6	302.435,00 €	3	-	1	80.750,00	1	61.953,14 €	14.741,98 €	0,5	519.580,12 €	7,02%	
Danse	- €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €	0,00%
Darts	2.350 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	2.350,00 €	-	2.350,00 €	0,03%	
Echecs	4.600 €	13.800 €	3	12.417,32 €	-	5	-	-	-	-	30.817,32 €	-	30.817,32 €	0,42%	
Equitation	10.600 €	2.900 €	1	24.603,68 €	-	3	-	-	-	-	52.650,00 €	1,5	90.753,68 €	1,23%	
Escalade/alpinisme	8.450 €	600 €	1	17.444,46 €	-	4	-	-	-	-	26.494,46 €	-	26.494,46 €	0,36%	
Escrime	9.450 €	7.600 €	3	33.550,00 €	-	2	-	-	-	-	50.600,00 €	-	50.600,00 €	0,68%	
Field Sports	4.200 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	4.200,00 €	-	4.200,00 €	0,06%	
Football	48.950 €	33.800 €	4	181.200,00 €	2	-	1	80.750,00	-	-	87.750,00 €	2,5	432.450,00 €	5,85%	
American football	550 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	550,00 €	-	550,00 €	0,01%	
Football corporatif	4.700 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	4.700,00 €	-	4.700,00 €	0,06%	
Golf	3.850 €	7.400 €	2	26.313,74 €	-	6	-	-	-	-	37.563,74 €	-	37.563,74 €	0,51%	
Golf sur pistes	3.280 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	3.280,00 €	-	3.280,00 €	0,04%	
Gymnastique	37.600 €	36.150 €	6	172.427,95 €	2,5	-	1	69.237,50	-	-	28.970,07 €	1	344.385,52 €	4,66%	
Haltérophilie/powerlifting	8.800 €	6.900 €	4	4.590,00 €	-	1	-	-	-	-	5.039,97 €	0,2	25.329,97 €	0,34%	
Handball	37.300 €	32.680 €	5	180.470,00 €	2	-	1	80.750,00	0,75	52.312,50 €	52.650,00 €	1,5	436.162,50 €	5,90%	
Handisports	10.900 €	5.300 €	2	25.878,43 €	-	1	1	80.750,00	-	-	31.150,00 €	2	153.978,43 €	2,08%	
Hockey sur gazon	1.290 €	4.600 €	1	35.400,00 €	-	2	-	-	-	-	41.290,00 €	-	41.290,00 €	0,56%	
Hockey sur glace	3.800 €	- €	-	12.114,65 €	-	2	-	-	-	-	15.914,65 €	-	15.914,65 €	0,22%	
Indiaca	1.500 €	2.100 €	1	- €	-	-	-	-	-	-	3.600,00 €	-	3.600,00 €	0,05%	
Kickersport	- €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €	0,00%
Marche populaire	4.500 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	30.408,41 €	1	34.908,41 €	0,47%	
Moto-cyclisme	4.500 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	12.913,00 €	0,5	17.413,00 €	0,24%	
Natation/sauvetage	35.400 €	16.900 €	4	134.557,75 €	1	-	1	80.750,00	0,5	22.009,19 €	36.855,00 €	1,05	326.471,94 €	4,41%	
Pêche sportive	5.750 €	10.000 €	3	3.200,00 €	-	4	-	-	-	-	15.095,30 €	0,625	34.045,30 €	0,46%	
Quilles	7.800 €	- €	-	4.993,75 €	-	2	-	-	-	-	33.000,06 €	1	45.793,81 €	0,62%	
Rugby	13.700 €	21.850 €	3	106.800,00 €	1	5	-	-	-	-	-	-	142.350,00 €	1,92%	
Skate	3.000 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	3.000,00 €	-	3.000,00 €	0,04%	
Ski	6.100 €	- €	-	31.730,00 €	-	1	-	-	-	-	37.830,00 €	-	37.830,00 €	0,51%	
Ski nautique (wake-b.)	4.400 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	7.109,95 €	0,4	11.509,95 €	0,16%	
Sports de glace	9.250 €	5.100 €	2	80.878,86 €	1	7	-	-	-	-	95.228,86 €	-	95.228,86 €	1,29%	
Sports santé	1.110 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	1.110,00 €	-	1.110,00 €	0,02%	
Sports sub-aquat.	4.950 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	4.950,00 €	-	4.950,00 €	0,07%	
Squash	3.900 €	3.400 €	1	5.214,05 €	-	-	-	-	-	-	12.514,05 €	-	12.514,05 €	0,17%	
Tennis	43.800 €	24.800 €	4	253.400,00 €	3	-	-	-	-	-	70.081,42 €	2	392.081,42 €	5,30%	
Tennis de table	56.000 €	37.230 €	5	314.385,00 €	2,5	15	1	80.750,00	1	69.750,00 €	77.777,00 €	2,5	635.892,00 €	8,60%	
Tir à l'arc	12.900 €	19.100 €	4	53.017,56 €	-	4	-	-	-	-	85.017,56 €	-	85.017,56 €	1,15%	
Tir aux armes sport.	14.000 €	5.600 €	1	23.517,50 €	-	5	-	-	-	-	32.461,67 €	1	75.579,17 €	1,02%	
Triathlon	15.100 €	23.900 €	4	296.500,00 €	2	-	-	-	-	-	17.550,00 €	0,5	353.050,00 €	4,77%	
Voile	3.700 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	3.700,00 €	-	3.700,00 €	0,05%	
Volleyball	34.300 €	51.440 €	6	234.875,00 €	2,5	-	1	68.643,12	0,5	25.366,37 €	13.472,87 €	0,5	428.097,36 €	5,79%	
<b>TOTAUX</b>	<b>738.000 €</b>	<b>522.950 €</b>	<b>99</b>	<b>3.722.784,27 €</b>	<b>33,0</b>	<b>77</b>	<b>14,5</b>	<b>1.090.905,31 €</b>	<b>6,75</b>	<b>439.857,35 €</b>	<b>883.413,83 €</b>	<b>28,775</b>	<b>7.397.910,76 €</b>	<b>100%</b>	
Nbre des bénéficiaires	56 féd.	31	-	35	15	20	13	-	8	8	25	-	-	-	-

- Remarques :** 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées  
2) Nombre des entraîneurs indemnisés (non professionnels de par leur tâche de travail)  
3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux et gestionnaires administratifs subsidiées  
4) Pourcentage du total des crédits attribués

## CONGÉ SPORTIF

L'octroi de congé sportif est régi par les dispositions de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport, voire le règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif.

Le recours à cet instrument apprécié par le mouvement sportif luxembourgeois a connu une nouvelle et importante progression, presque tous les indicateurs affichant une hausse notable par rapport à l'année 2022.

Les différents paramètres évoluent ainsi de la manière suivante :

- hausse du nombre de bénéficiaires de 448 à 602 personnes ;
- hausse des dépenses engendrées de 676.827 € à 710.792,61 €;
- hausse du nombre de jours accordés de 3.091,5 à 4.285,5 jours ;
- hausse du nombre de jours remboursés de 2.184,5 à 2.389 jours ;
- hausse du nombre des fédérations bénéficiaires de 41 à 42 ;
- baisse du coût moyen par jour de congé sportif accordé de 310 € à 297,5 €.

55,75% du congé alloué, soit 2.398 jours sur le total de 4.285,5 jours accordés, donnent lieu à un remboursement. En revanche, 44,25% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur traitement.

Dotés de 712.886 €, les crédits prévus pour 2023 ne suffisent pas à satisfaire entièrement toutes les demandes enregistrées en 2023 ainsi qu'un léger report de l'année 2022. Un dépassement de 150.000 € a été demandé. En raison de la présentation tardive de nombreuses demandes en remboursement de la part des employeurs respectifs, une partie des remboursements concernant le congé sportif accordé pour l'année 2023 sera à imputer sur l'exercice budgétaire 2024.

L'octroi du congé sportif en 2023 (862.886 €) est donc en forte progression (+ 27%) par rapport à 2022 (676.827 €) pour atteindre son niveau le plus élevé jamais enregistré en termes de dépenses.

### CONGÉ SPORTIF POUR LES ATHLÈTES D'ÉLITE ET LEURS ACCOMPAGNATEURS

Pour l'année 2023, le tableau repris au présent chapitre affiche 3.577,5 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels.

Les 3.577,5 jours se répartissent sur 509 bénéficiaires issus de 36 fédérations différentes ainsi que du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL).

La part des coûts engendrés par la rubrique « sportifs et accompagnateurs » constitue 79,44% du coût total engendré pour l'octroi de congé sportif en 2023, par rapport à 80,56% en 2022.



## Évolution du congé sportif accordé aux sportifs et accompagnateurs officiels depuis 2014

ANNÉE	CATÉGORIE	DÉPENSES	DÉTAILS DU CONGÉ ACCORDÉ
2014	Sportifs/accomp.	342.933	1.545 jours remboursés sur 1.656
2015	idem	441.496	2.041 jours remboursés sur 2.325
2016	idem	418.288	1.731 jours remboursés sur 2.062
2017	idem	423.807	1.796 jours remboursés sur 2.157
2018	idem	331.539	1.284,5 jours rembours. sur 1.632
2019	idem	533.239	2.122 jours remboursés sur 2.678
2020	idem	166.655	593 jours remboursés sur 722
2021	idem	431.589	1.576 jours remboursés sur 2.048,5
2022	idem	545.259	1.815 jours remboursés sur 2.553,5
2023	idem	564.665	1 978 jours remboursés sur 3.577,5

Les 3.577,5 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 1.381 jours pour les sports collectifs ;
- 2.196,5 jours pour les sports individuels.

## MESURES ET CONCEPTS PARTICULIERS ET PROMOTIONNELS – CONSTATATIONS PARTICULIÈRES

### Cadres du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL)

Le plafond annuel de congé sportif reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité olympique et sportif luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes de haut niveau, sont en effet encore étudiants ou ont intégrés la section des sports d'élite de l'armée, ou, ont choisi une carrière de sportif professionnel.

### Sportifs disposant d'un contrat olympique auprès du COSL et leurs accompagnateurs

Les athlètes exerçant en parallèle une profession et disposant d'un contrat olympique auprès du COSL dans la perspective des JO de Paris 2024 peuvent bénéficier depuis 2019 d'un maximum de 90 jours de congé sportif par rapport à 75 jours jusqu'en 2018.

### Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique avait été accordée aux sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs le bénéfice du congé sportif et en se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du COSL, la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours. Cette dérogation spécifique concerne le basketball, le football, le handball et le volleyball.

Le congé sportif attribué en 2023 aux joueurs/joueuses des sports collectifs augmente de 1.107,5 à 1.381 jours.

En résumé :

<b>2014 :</b>	705 jours
<b>2015 :</b>	746 jours
<b>2016 :</b>	852 jours
<b>2017 :</b>	869 jours
<b>2018 :</b>	702,5 jours

<b>2019 :</b>	772,5 jours
<b>2020 :</b>	326 jours
<b>2021 :</b>	769 jours
<b>2022 :</b>	1.107,5 jours
<b>2023 :</b>	1.381 jours

Pour l'année 2023, le nombre des bénéficiaires dans la catégorie des sports collectifs s'élève au total à 206 personnes.

### **Équipes nationales de football (hommes et dames)**

Au total, les équipes nationales de football hommes et dames, accompagnateurs compris, bénéficient en 2023 de 449 jours de congé sportif par rapport à 288 en 2022 pour un remboursement à hauteur d'un montant total de 72.603,73 contre 71.879 € en 2022.

À l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le ministère des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations.

Ces allègements valent notamment pour :

**Équipes nationales de basketball** bénéficiant en 2023 de 207 jours de congé sportif contre 120 jours en 2022 pour un coût global de l'ordre de 23.499,58 € contre une dépense de 25.074,88 € en 2022.

**Équipes nationales d'handball** bénéficiant en 2023 de 195 jours de congé sportif contre 132,5 jours en 2022 pour un coût global de l'ordre de 25.331,85 € contre une dépense de 18.624,46 € en 2022.

**Équipes nationales de volleyball** bénéficiant en 2023 de 172 jours de congé sportif contre 190,5 jours en 2022 pour un coût global de l'ordre de 20.370,28 € contre une dépense de 50.685,79 € en 2022.

**Équipes nationales de rugby** bénéficiant en 2023 de 154 jours de congé sportif contre 112,5 jours en 2022 pour un coût global de l'ordre de 22.352,58 € contre une dépense de 27.790,32 € en 2022.

**Équipes nationales de hockey sur glace** bénéficiant en 2023 de 86 jours de congé sportif contre 78 jours en 2022 pour un coût global de l'ordre de 15.322,81 € contre une dépense de 20.016,23 € en 2022.

**Équipe nationale de cricket** bénéficiant en 2023 de 109 jours de congé sportif contre 78 jours en 2022 pour un coût global de l'ordre de 18.466,11 € contre une dépense de 22.645,03 € en 2022.

## CONGÉ SPORTIF POUR DIRIGEANTS ET ARBITRES

708 jours de congé sportif (contre 538 en 2022) ont été accordés pour l'année 2023 à 93 arbitres et dirigeants techniques et administratifs (93 en 2022) issus de 27 fédérations bénéficiaires (22 fédérations en 2022).

Les 708 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 292 jours à 30 bénéficiaires issus des sports collectifs et ;
- 416 jours à 63 bénéficiaires issus des sports individuels.

Le coût global du congé sportif accordé en 2023 pour la catégorie des dirigeants et arbitres s'élevé à 146.126,90 € par rapport à 131.568,30 € en 2022.

La part du congé sportif attribué aux arbitres et dirigeants remonte de 19,44% à 20,56 % du total général pour atteindre un niveau jamais atteint auparavant en termes financiers, comme il ressort du tableau ci-après :

ANNÉE	CATÉGORIE	DÉPENSES (en euros)	DÉTAILS DU CONGÉ ACCORDÉ
2014	dirigeants/arbitres	55.444	197 jours remboursés sur 319
2015	idem	54.761	233 jours remboursés sur 351
2016	idem	61.310	214 jours remboursés sur 331
2017	idem	60.944	266 jours remboursés sur 395
2018	idem	72.292	240 jours remboursés sur 345,5
2019	idem	100.871	355,5 jours rembours. sur 485
2020	idem	42.950	131 jours remboursés sur 183
2021	idem	100.306	311 jours remboursés sur 481
2022	idem	131.568	369,5 jours remboursés sur 538
2023	idem	146.126	411 jours remboursés sur 708

# CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

## CONTRÔLE MÉDICAL DES SPORTIFS LICENCIÉS PRATIQUANT UN SPORT DE COMPÉTITION

Le contrôle médico-sportif est obligatoire pour tous les sportifs souhaitant obtenir une licence de compétition auprès d'une fédération sportive en dehors de certaines disciplines sportives qui en sont dispensées.

En 2023, les consultations médico-sportives ont été organisées durant 12 mois sans interruption. Au total, 17.472 sportifs ont été examinés et 6.611 électrocardiogrammes de repos ont été réalisés.

Aucune inaptitude définitive au sport en compétition n'a été prononcée. 977 sportifs ont été déclarés inapte temporairement au sport à la date du 31.12.2023 et ce, jusqu'à ce que des examens complémentaires approfondis aient permis de valider leur aptitude au sport.

Les examens ont été réalisés dans 7 centres médico-sportifs régionaux par 37 médecins et 24 secrétaires, ainsi que dans 6 cabinets médicaux (6 médecins) agréés par le ministère des Sports.

La prise de rendez-vous reste centralisée au ministère des Sports pour les centres médico-sportifs régionaux uniquement

Pour renforcer l'équipe de la Division médico-sportive et assurer une validation rapide des dossiers médicaux, un médecin avec une tâche mi-temps a été engagé à partir de mi-novembre 2021 au ministère des Sports. Depuis 2022, ce médecin s'occupe également du suivi médical des élèves du Sportlycée à raison d'une demi-journée par semaine en équipe avec un médecin délégué du CHL et un médecin orthopédiste du CHL.

Un agent en prêt temporaire de main d'œuvre à temps plein a été affecté à la Division médico-sportive en octobre 2021.

Un agent en prêt temporaire de main d'œuvre à mi-temps a renforcé l'équipe de gestion des rendez-vous en janvier 2023.

Deux agents en prêts temporaire de main d'œuvre à temps plein ont rejoint l'équipe de gestion des rendez-vous en novembre 2023 pour compenser des départs du même service.

L'application SP.DMS a été finalisée en juillet 2023 et la mise en production avec le transfert intégral de la base de données de l'ancienne application SP.MED a eu lieu le 10 août 2023. En amont, tous les médecins examinateurs ainsi que les secrétaires ont bénéficié d'une formation interactive de 2h, soit en présentiel dans les locaux du CTIE soit en visioconférence, ce qui a représenté trois sessions.

L'application SP.DMS permet de gérer l'agenda médico-sportif des centres médico-sportifs ainsi que des cabinets agréés en étant connectée directement au Répertoire national des personnes physiques (RNRPP) pour vérification des adresses des sportifs et consultation de la validité du précédent examen médico-sportif. La prise de rendez-vous cumulés dans différents centres médico-sportifs n'est plus possible. Un nouveau rendez-vous ne peut être pris qu'en transférant le rendez-vous déjà fixé ou en annulant le rendez-vous pris au préalable.

Le rendez-vous est communiqué par SMS et/ou mail au sportif en temps réel au moment de l'inscription dans l'agenda.

La Division médico-sportive a créé 576 numéros d'identification nationales (anc. matricules) pour des sportifs\*ives venant pratiquer du sport en compétition au Grand-Duché de Luxembourg et n'ayant pas d'adresse légale au Luxembourg. Cette démarche peut être gérée depuis fin 2023 via l'application SP.DMS.

Les examens médico-sportifs sont sauvegardés dans un dossier médical du/de la sportif\*ive pouvant être consulté par le médecin examinateur. Les tracés des électrocardiogrammes au format PDF ainsi que les rapports d'examens complémentaires (expertises médicales) complètent le dossier médical.

L'envoi des électrocardiogrammes (ECG) à interpréter au cardiologue est fait de façon électronique. En principe, cette interprétation se fait endéans 24 heures.

Les conclusions médico-sportives sont générées quotidiennement et transmises par lien OTX aux fédérations et aux clubs sportifs. Le lien OTX est accessible pendant 20 jours par le destinataire.

Les responsables de la gestion des conclusions médico-sportives des clubs sportifs et des fédérations peuvent recevoir un relevé des conclusions envoyées lors de leur absence.

L'envoi des courriers pour des demandes médicales complémentaires aux sportifs\*ives est possible par lien OTX, si une adresse électronique personnel du sportif\*ive est reprise dans le dossier.

Les conclusions médico-sportives sont consultables sur MyGuichet, via leur espace privé par le/la sportif\*ive et les responsables légaux pour leurs enfants pratiquant un sport en compétition.

Les fédérations sportives ont accès aux conclusions médico-sportives sur MyGuichet via leur espace professionnel.

Tous les ordinateurs portables utilisés dans les centres médico-sportifs ont été remplacés par le CTIE en 2023. Une mise à jour trimestrielle ainsi qu'un support en cas de problèmes informatiques est assuré par Telindus.

Des routeurs du CTIE ont été installés dans les 7 centres médico-sportifs gérés par le ministère des Sports pour assurer un transfert direct et sécurisé des ECG, de l'appareil à ECG dans l'application SP.DMS.

## **EXAMEN MÉDICAL DES SPORTIFS D'ÉLITE**

L'examen des sportifs d'élite consiste en un examen médical général et orthopédique, ainsi qu'en un certain nombre d'examens complémentaires comme par exemple un électrocardiogramme de repos, un bilan sanguin et urinaire, une épreuve d'effort avec mesure des lactates sanguins – important pour renseigner les sportifs sur leur état de forme ou encore pour adapter leur entraînement – ou encore des tests fonctionnels réalisés désormais à la SportFabrik. Des conseils diététiques peuvent être proposés en partenariat avec les diététiciens du LIHPS, ou tout autre accompagnement médical et/ou paramédical utile. Depuis fin 2018, une impédancemétrie ou bio-impédance complète les examens



proposés aux sportifs d'élite. Cet examen permet de déterminer la composition corporelle (eau, muscles, graisse), information importante pour les sportifs de haut niveau.

80 sportifs d'élite ont bénéficié d'un examen médico-sportif approfondi à la Clinique du sport à Eich en 2023. Ils ont été suivis toute l'année par l'équipe de la Division médico-sportive en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

### **CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER (CHL)**

Dans le cadre de la convention établie entre le CHL et le MSP en 2015, deux médecins spécialistes (un en orthopédie et un en médecine interne) travaillent à raison de trois heures par semaine chacun au sein des locaux du médico-sportif du ministère des Sports pour surveiller la santé des élèves du Sportlycée et des centres de formation ainsi que pour réaliser les examens médico-sportifs obligatoires.

Trois infirmières étaient en 2023 à la disposition des élèves et ont assuré une présence pendant 22,5 heures par semaine.

### **VOLET SPORT/HANDICAP**

2023 était une année pleine d'émotions pour les athlètes, les partenaires, les entraîneurs, les membres et les bénévoles de Special Olympics Luxembourg (SOL) pendant laquelle tout le monde s'est encore dépassé.

Le moment phare de cette année était la participation en juin aux « Special Olympics World Games » à Berlin, une trentaine d'athlètes (sportifs avec une déficience intellectuelle) et de partenaires (sportifs de différentes disciplines) ont participé aux compétitions d'athlétisme, basketball, boccie, natation, tennis de table et vélo.

Special Olympics a pu profiter, comme les années précédentes, des installations performantes et appropriées du Rehazenter, grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, le ministère des Sports et le ministère de la Santé.

SOL a non seulement utilisé régulièrement le hall sportif et la piscine, pour les différentes séances d'entraînement, mais a également profité de ces installations pour plusieurs manifestations sportives et stages.

Par ailleurs, SOL a tenu son entraînement hebdomadaire d'athlétisme dans le cadre de l'arène et de tennis de table du Centre national sportif et culturel d'Coque.

Les autres entraînements multisports proposés se sont déroulés dans différents complexes sportifs à travers le pays.

### **CONTRÔLE ANTIDOPAGE – AGENCE LUXEMBOURGEOISE ANTIDOPAGE (ALAD)**

L'année 2023 a été marquée par des changements au sein de l'équipe administrative de l'ALAD, avec le départ de sa secrétaire générale Dr. Anik Sax et de Céline Godart, responsable administrative, qui ont été remplacées par Loïc Hoscheit, nouvellement nommé directeur, et Laure Muller, en remplacement de Céline Godart.

Ces transitions se sont faites sans heurts et l'ALAD a joué et continue de jouer un rôle crucial dans la préservation de l'intégrité du sport au Luxembourg, en veillant à ce que les sportifs

respectent les règles antidopage, en éduquant les sportifs de tous âges et de tous sports aux bonnes pratiques et en assurant des contrôles rigoureux et ciblés.

Au cours de l'année écoulée, l'ALAD a effectué un total de 187 contrôles urinaires sur le territoire luxembourgeois, par à ses agents de contrôle qui sont au nombre de 36. De plus, à la demande de l'ALAD, 45 contrôles supplémentaires ont été réalisés à l'étranger, visant spécifiquement les sportifs du groupe cible luxembourgeois.

Parmi les 232 contrôles urinaires effectués au total, 124 ont été réalisés lors de compétitions sportives, dont 52 ont été demandés par les fédérations sportives elles-mêmes. En dehors des compétitions, l'ALAD a également mené 108 contrôles inopinés sur des sportifs d'élite luxembourgeois, incluant les 45 contrôles effectués à l'étranger. Il est important de noter que parmi ces 108 contrôles, 74 ont inclus des prélèvements sanguins en plus des échantillons urinaires, permettant ainsi une surveillance plus approfondie des sportifs en question.

Enfin, dans le cadre du passeport biologique, un outil essentiel dans la détection des pratiques dopantes, l'ALAD a réalisé un total de 14 contrôles sur 5 athlètes. Ces contrôles visent à surveiller les variations à long terme de divers paramètres biologiques des athlètes contrôlés, afin de détecter toute anomalie pouvant indiquer une utilisation de substances interdites.

S'ajoutent aux 232 contrôles effectués 10 « no-show », c'est-à-dire des tentatives de contrôles infructueuses auxquelles les athlètes ne se sont pas présentés. De plus, il y a eu 12 cas de « filing failure », ce qui signifie que les athlètes ont omis de fournir leurs données de localisation dans le système ADAMS pour une période donnée en temps et en heure. Il est important de noter qu'un athlète n'est sanctionné que s'il cumule 3 « manquements » c-à-d, « no-show » ou « filing failure »- au cours des 12 mois calendaires écoulés, ce qui n'a été le cas d'aucun athlète suivi par l'ALAD en 2023.

Concernant les contrôles en compétition, la gestion des résultats a été confiée pour 32 d'entre eux à la fédération internationale concernée, car ces compétitions figuraient à leur calendrier sportif.

L'ensemble des 232 analyses étaient négatives et donc aucun athlète licencié au Luxembourg n'a été contrôlé positif en 2023.

Prenant à cœur son rôle dans l'éducation et la prévention antidopage, l'ALAD a organisé des présentations auprès de la Fédération luxembourgeoise de football (FLF), la Fédération luxembourgeoise de rugby (FLR), la Fédération luxembourgeoise des arts martiaux (FLAM), la Fédération luxembourgeoise de basketball (FLBB), la Fédération luxembourgeoise de volleyball (FLVB), la Fédération luxembourgeoise de gymnastique (FLGym) ainsi que de la Fédération luxembourgeoise de cricket (LCF).

L'ALAD était également présente lors d'événements tels que le COSL Spillfest et la Nuit du sport à Niederanven, où elle a réalisé un travail essentiel d'éducation et de prévention.

De plus, l'agence a poursuivi son fructueux partenariat avec le Sportlycée, en organisant une séance de questions-réponses avec l'ex-joueuse de tennis professionnelle Mandy Minella ainsi que des séances de formation au contenu adapté à chaque classe d'âge.

En collaboration avec l'ALAD, l'Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS) a également joué un rôle clé en proposant la formation « sport sans dopage » à des entraîneurs de différents niveaux. Cette formation a pour objectif de sensibiliser les futurs entraîneurs au

sujet du dopage et à prévenir les pratiques interdites à tous les échelons du sport luxembourgeois.

Enfin, l'ALAD a obtenu la certification ISO 9001: 2015 pour plusieurs domaines essentiels, tels que la planification et la réalisation des contrôles, la gestion des résultats, les mesures de prévention ainsi que l'éducation et la prévention. Cette reconnaissance témoigne de l'engagement de l'ALAD envers l'excellence et la qualité dans la réalisation de ses missions.

## PROJETS ET ANALYSES

Mis en place en janvier 2023 pour fournir des analyses stratégiques et coordonner des projets transversaux, la division Projets et Analyses a depuis pris en charge plusieurs projets clés. Ces derniers comprennent la coordination de la Maison du Luxembourg, la promotion de l'image de marque dans le secteur du sport, la gestion des coordinateurs sportifs auprès des communes et Pro Sport. De plus, des études approfondies ont été menées sur divers sujets liés au sport et à la société, ouvrant ainsi la voie à l'élaboration d'une politique proactive dans ces domaines pour l'avenir.

### Promotion de l'image de marque dans le sport

L'accord de coalition 2023-2028 réaffirme l'engagement du gouvernement en faveur de la promotion de l'image de marque dans le secteur du sport, en collaborant avec les sportifs, les fédérations sportives et les événements à envergure internationale.

En 2023, des conventions ont été conclues avec 12 athlètes, 17 fédérations et 6 organisateurs d'événements bénéficiant de subventions d'un montant global de 802.156 EUR.

### Coordinateur sportif auprès des communes

Pour faciliter la collaboration et assurer le relais entre les différents acteurs, notamment les communes, les écoles, les clubs sportifs, la LASEP, les parents et les structures d'accueil, le ministère des Sports participe au financement des frais de personnel d'un coordinateur sportif, engagé auprès des communes, voire de plusieurs communes. Le rôle de ce coordinateur sportif est de favoriser le dialogue entre les acteurs impliqués, de jouer un rôle d'intermédiaire, de relais, voire de facilitateur, afin de garantir le bon déroulement des activités physiques. Outre la promotion du sport, le coordinateur peut également s'attaquer aux grands défis sociopolitiques tels que l'intégration, l'inclusion, la prévention-violence, la santé publique, etc. À la fin de l'année 2023, les communes ci-après avaient signé une convention avec le ministère des Sports, à savoir : Bissen, Hesperange, Roeser, Sanem, Niederanven, Esch, Dippach, Bettembourg et Leudelange.

# RELATIONS INTERNATIONALES

## UNION EUROPÉENNE

### Conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport » des 15 et 16 mai 2023

À l'occasion de la session consacrée au sport le 15 mai, les ministres des Sports de l'UE ont eu l'opportunité de débattre lors du débat politique sur le thème « Assurer le respect des droits de l'homme dans l'organisation de grandes manifestations sportives internationales ». Le débat a été préalablement introduit par le ministre adjoint en charge du Sport d'Ukraine, Andrei Chesnokov, et par Sophie Kwasny, chef de la Division Sport et secrétaire exécutive de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) au Conseil de l'Europe.

Le ministre Georges Engel a ainsi rappelé que le sport doit également être un outil pour défendre nos valeurs fondamentales : les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et qu'il ne peut servir d'outil de propagande. Il a souligné qu'une plus grande prise en compte des droits de l'homme et de la protection de l'environnement repose certainement sur un renforcement de la coopération entre les autorités publiques, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe notamment avec le mouvement sportif et les organisations de la société civile concernées.

Le Conseil a également été l'occasion pour les ministres d'adopter la version révisée de la résolution concernant la représentation des États membres et la coordination des positions de l'UE au sein de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Comme à son habitude, le Conseil a débuté par un déjeuner du dialogue structuré des ministres des Sports qui, en présence du ministre adjoint pour la Jeunesse et le Sport de l'Ukraine, Andrei Chesnokov, et du vice-président de la Commission européenne, Margaritis Schinás, ont échangé sur le thème « Comment le mouvement sportif peut-il contribuer à promouvoir un mode de vie actif pour tous les âges ? ». Ce sujet fut l'occasion pour le ministre Georges Engel de rappeler son soutien au peuple ukrainien et de partager quelques exemples de bonnes pratiques nationales telles que le concept-cadre « LTAD - Lëtzebuerg lieft Sport », le coordinateur sportif auprès des communes, GIMB ou encore le congé sportif qui au Luxembourg associe le ministère des Sports et les diverses parties prenantes comme les administrations publiques, les communes et le mouvement sportif.

Le Conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport » s'est ensuite réuni les 23 et 24 novembre 2023. Lors de la session « sport » du 24 novembre, les ministres ont adopté des conclusions sur les femmes et l'égalité dans le domaine du sport. Les conclusions soulignent qu'il est important d'également pouvoir jouir, dans le cadre de la pratique sportive, d'un traitement sûr, inclusif et équitable, exempt de toute forme d'inégalité, de discrimination ou de violence. Les conclusions soulignent la nécessité d'accroître la proportion de femmes occupant des postes d'entraînement et de direction dans les organisations et les clubs sportifs. L'accent est également mis sur le concept d'égalité de rémunération pour un même travail dans le domaine du sport professionnel, tout en garantissant une couverture médiatique dépourvue de stéréotypes et plus importante des compétitions sportives féminines. Ensuite, les ministres ont tenu un débat public concernant des environnements sûrs dans le sport, avec la participation, par message vidéo, du ministre ukrainien de la jeunesse et des sports par intérim.

Après avoir rappelé son entière solidarité avec l'Ukraine, le Luxembourg a souligné que la législation luxembourgeoise prévoit que les infrastructures sportives doivent être accessibles à tous et souligné que celles-ci sont généralement de bonne qualité et qu'elles sont régulièrement rénovées. Le contrôle médico-sportif obligatoire gratuit ainsi que des initiatives d'inclusion comme celles de la Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental (LASEP) ou le projet « l'mPOSSIBLE » avec le Comité paralympique luxembourgeois ont également été mentionnés ainsi que le subside « Qualité+ ». Lors du déjeuner du dialogue structuré qui s'est tenu avant la session « sport » du Conseil, les ministres ont échangé sur le thème « Combattre le discours de haine dans le sport ».

Le ministère des Sports a également participé aux réunions des directeurs des sports qui se sont tenues sous présidence suédoise (15-16 juin à Stockholm) et espagnole (Valencia du 21 au 23 septembre) ainsi qu'aux réunions des groupes d'experts de la Commission européenne sur « la reprise du secteur du sport après le COVID » et sur « le sport vert » ainsi qu'aux réunions à Bruxelles du Comité Erasmus+ pour son volet « sport ».

## **CONSEIL DE L'EUROPE**

### **Accord partiel élargi sur le sport (APES)**

Le Luxembourg a participé, les 8 et 9 juin, à Strasbourg à la réunion du Comité de direction de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe dont il assure la présidence. Au titre de présidence du Comité de direction de l'APES, le ministère des Sports a participé aux différentes réunions, conférences, réunion du Bureau et autres activités organisées par l'APES. Notamment la réunion en ligne du Groupe de Copenhague sur la Convention de Macolin du 3 au 5 avril, l'audition devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) à Londres le 1<sup>er</sup> juin sur le thème de la violence dans le sport et la protection, la Conférence sur la diversité organisée Schaan au Liechtenstein les 28 et 29 novembre, la réunion des Magistrats et procureurs en charge du sports (MARS) à Paris le 18 septembre, la réunion du comité statutaire de l'APES le 4 décembre à Strasbourg, la réunion du groupe d'experts sur le *Safe sport* le 5 décembre à Strasbourg. Le Luxembourg a également été invité aux visites d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre de la charte européenne du sport du Conseil de l'Europe au Portugal du 23 au 25 mai et en Slovaquie du 4 au 6 octobre.

### **Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA)**

Le Luxembourg a été élu pour un mandat d'un an à la présidence du CAHAMA et à ce titre il a dès lors participé aux trois réunions annuelles du CAHAMA à Strasbourg (avril, septembre et novembre). Le ministère des Sports a également été invité à participer en tant qu'expert aux visites Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO) qui se sont tenues en Belgique en janvier ainsi qu'en France en mars. Le Luxembourg a également participé plusieurs réunions de coordination CAHAMA- T-DO en ligne et à Paris (27 octobre).

## **UNESCO**

Le ministère des Sports a participé à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur le sport - MINEPS VII (en ligne) du 26 au 29 juin 2023. Le ministère des Sports a également participé à la 9<sup>e</sup> session de la Conférence des parties (COP9) à la Convention internationale contre le dopage dans le sport qui s'est tenue les 25 et 26 octobre 2023 au siège de l'UNESCO à Paris.

Le ministère des Sports fait également partie de la task force « Regional split government funding » de l'Agence mondiale antidopage (AMA) qui s'est réunie à plusieurs reprises en ligne en 2023.

### **Divers**

Interventions du ministère des Sports sur les politiques sportives de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe auprès des étudiants de LUNEX (en ligne 10 janvier) ; des étudiants du programme du MESGO (Executive Master in Global Sport Governance) à Bruxelles le 18 janvier, des membres de la FIFPRO (Fédération internationale des associations de footballeurs professionnels) en ligne le 13 mars et des membres des Comités olympiques européens (EOC) à Bruxelles le 30 novembre.



# BASES NAUTIQUES

## LULTZHAUSEN

### Activités

Au sein de la base nautique de Lultzhausen, gérée par le Service national de la jeunesse (SNJ), en étroite collaboration avec le ministère des Sports, l'équipe pédagogique *Sport erliewen* offre des activités d'initiation au sport et à l'activité physique. Des stages d'initiation ont été organisés dans les disciplines canoë, géocaching, kayak, stand up paddling, voile, vélo tout-terrain, course d'orientation, radeau, escalade ainsi que des activités dans le domaine du sport urbain.

Au total, l'équipe a encadré 690 groupes, comprenant 11 023 participants, lors des différentes activités de l'année 2023.

À ces activités régulières s'ajoute la régates Sailing schools, en partenariat avec le Groupe luxembourgeois de croisières et de régates, avec 200 participants, dont 60 skipper et co-skipper.

### Formation

En collaboration avec l'Institut national de l'activité physique et des sports, 7 formations de spécialisation et 6 entraînements de rafraîchissement pour animateurs spécialisés dans les disciplines vélo-tout-terrain, escalade en salle, sports nautiques, voile et sports urbains ont attiré 114 participants.

L'équipe *Sport erliewen* a également proposé trois formations continues pour le personnel de maisons relais (42 participants) et trois workshops/formations pour multiplicateurs (20 participants).

### Projet & Événement

Le SNJ a organisé la 14<sup>e</sup> édition de la Nuit du sport, avec la participation de 42 communes et d'autres acteurs, proposant plus de 140 disciplines sportives différentes. Cette édition a attiré pas moins de 18 000 participants.

En 2023, la quatrième édition du BeActive@Jugendhaus a eu lieu, et lors de cet événement, 20 maisons de jeunes et plus de 400 jeunes ont profité de l'occasion de participer à différentes activités.

Pour la première fois, la base nautique de Lultzhausen a ouvert ses portes au grand public en septembre pour présenter ses infrastructures et ses activités proposées aux jeunes.

Le SNJ a également lancé un nouveau projet intitulé « Fit & Fresh », comprenant des ateliers sportifs, de relaxation et d'éducation alimentaire visant à promouvoir un mode de vie sain parmi les jeunes.

## LIEFRANGE

La base nautique de Liefrange fonctionne sous l'égide du Yacht Club Luxembourg (YCL), qui en 2023 a pu réaliser ses activités avec un nouveau président et sans contraintes spécifiques.

### Activité sportive

Durant la saison, le club a pu organiser cinq régates. Depuis 2022, le lac de la Haute Sure est inclus dans le « Tour des Lacs », une activité reprenant un championnat BENELUX et FR qui encadre la flotte des OK- Yoles. Le championnat national et international de la classe Ponant a également connu une bonne participation de régatiers. Quelques membres du club ont aussi participé à des régates et à des championnats internationaux, européens et mondiaux dans les classes Laser, OK, Europe, Ponant et Optimiste. Pour trois de ses membres, la participation aux Jeux des Petits États a été une expérience unique dans leur carrière de voile.

### Activité formation

Le YCL a poursuivi son partenariat d'écolage de voile avec le Service national de la jeunesse pour les cours estivaux.

Les cours pour enfants, connus sous le nom d'« Opti-Kurs », ont rencontré un vif succès, tout comme les cours préparatoires au certificat de capacité eaux- intérieures, dit « A-Schäin ».

Par ailleurs, le YCL a organisé des week-ends de formation destinés aux adultes.

### Autres activités

Conscient de l'engagement de certains de ses jeunes membres dans des régates internationales, le YCL a apporté son soutien à la création de la classe AS Optimist, une initiative visant à encourager la pratique de la voile chez les enfants âgés de 7 à 14 ans.

# ÉQUIPEMENT SPORTIF

## 11<sup>E</sup> PROGRAMME QUINQUENNAL

Par la loi du 18 août 2018, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022, la réalisation d'un 11<sup>e</sup> programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 € afin :

- de subventionner la réalisation d'équipements sportifs par les communes, les syndicats intercommunaux, les organisations sportives, associés les uns ou les autres, le cas échéant, à des promoteurs privés ;
- de contribuer au financement des zones de motricité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants détenteurs d'un agrément conformément à la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
- d'assurer la gestion de la banque de données de l'infrastructure sportive nationale censée faciliter l'établissement de futurs programmes quinquennaux ;
- de réaliser des études en vue de l'établissement de modèles de gestion.

Le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par une première dotation de 5.000.000 € pendant l'exercice 2018.

- Pour l'exercice 2019, le fonds a été alimenté par une 2<sup>e</sup> dotation de 12.538.858 €.
- Pour l'exercice 2020, le fonds a été alimenté par une 3<sup>e</sup> dotation de 22.000.000 €.
- Pour l'exercice 2021, le fonds a été alimenté par une 4<sup>e</sup> dotation de 22.000.000 €.
- Pour l'exercice 2022, le fonds a été alimenté par une 4<sup>e</sup> dotation de 27.971.270 €.
- Pour l'exercice 2023, le fonds a été alimenté par une 5<sup>e</sup> dotation de 10.000.000 €.
- Pour l'exercice 2024, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 5<sup>e</sup> dotation de 489.872 €.

Une 1<sup>re</sup> liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été prévue par le règlement grand-ducal du 12 octobre 2018.

Le programme prévisionnel de la 1<sup>re</sup> liste englobe des projets relevant de 16 communes, 3 syndicats intercommunaux et d'un club sportif et vise la réalisation de :

1	Centre sportif
2	Halls de tennis
7	Halls omnisports
3	Halls multisports
2	Halls des sports
1	Salle des sports
2	Piscines
1	Piscine extérieure
1	Stade d'athlétisme

1	Stand de tir
1	Laboratoire LIHPS (phase 1)
5	Vestiaires (football)
1	Hall de gymnastique provisoire
1	Rénovation de grande envergure d'un hall omnisports
1	Installation de caractère national, à savoir le stade national de football et de rugby (phase 2)

Une 2<sup>e</sup> liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été prévue par le règlement grand-ducal du 20 juillet 2012.

Le programme prévisionnel de la 1<sup>re</sup> liste englobe des projets relevant de 16 communes, 3 syndicats intercommunaux et d'un club sportif et vise la réalisation de :

2	Salles des sports
1	Hall omnisports
1	Piscine et hall multisports
1	Hall omnisports et piscine d'apprentissage
3	Terrains de tennis avec vestiaires et clubhouse
1	Boulodrome
1	Extension de la piscine

## 12<sup>E</sup> PROGRAMME QUINQUENNAL

Par la loi du 21 juillet 2023, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027, la réalisation d'un 12<sup>e</sup> programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 135.000.000 € afin :

- de subventionner la réalisation d'équipements sportifs par les communes, les syndicats intercommunaux, les organisations sportives, associés les uns ou les autres, le cas échéant, à des promoteurs privés ;
- de contribuer au financement des zones de motricité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants détenteurs d'un agrément conformément à la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
- d'assurer la gestion de la banque de données de l'infrastructure sportive nationale censée faciliter l'établissement de futurs programmes quinquennaux ;
- de réaliser des études en vue de l'établissement de modèles de gestion.

Le fonds d'équipement sportif national n'a pas encore été alimenté.

## TRAVAUX DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS

L'article 2 de la loi du 11 février 2014 autorisant le Gouvernement à subventionner un dixième programme quinquennal d'équipement sportif dispose que les projets de rénovation de grande envergure sont à reprendre sur une liste arrêtée par règlement grand-ducal. Le seuil à partir duquel un projet de rénovation est considéré comme étant « de grande envergure » est également fixé par règlement grand-ducal. Ce seuil peut varier selon le type d'équipement sportif.

La loi du 18 juillet 2018 autorisant le Gouvernement à subventionner un 11<sup>e</sup> programme quinquennal d'équipement sportif reconduit cette disposition et précise en plus que les projets de réalisation d'équipement, hormis ceux de faible envergure, sont arrêtés par règlement grand-ducal. Est considéré comme projet d'équipement sportif de faible envergure tout projet dont le coût total ne dépasse pas 1,5 million d'euros toutes taxes comprises.

La loi du 21 juillet 2023 autorisant le Gouvernement à subventionner un 12<sup>e</sup> programme quinquennal d'équipement sportif reconduit cette disposition et précise que les projets de réalisation d'une nouvelle infrastructure sportive, de rénovation ou de réaménagement d'une infrastructure sportive existante, dont le coût total hors taxes dépasse 2 000 000 euros, sont arrêtés par règlement grand-ducal.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre des rénovations et modernisations, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté de 2003 à 2017 par les dotations s'élevant à un total de 56.000.000 €, soit en moyenne une dotation annuelle de 3.733.000 €.

À partir de l'exercice 2018, cette dotation a été relevée à 5.000.000 €.

- Pour l'exercice 2024, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 5.000.000 €.

Depuis 2003, 856 projets de rénovation et de modernisation ont ainsi pu être subventionnés :

248	Installations de football		2	Installations équestres
163	Halls sportifs		3	Salles de judo
90	Installations de tennis		2	Pistes de moto-cross
32	Piscines couvertes		1	Installation de ski-nautique
67	Terrains multisports		18	Installations de golf
34	Stades d'athlétisme		16	Terrains de beach-volley
11	Pistes pumptrack pour VTT		30	Parcours fitness outdoor
12	Piscines en plein air		11	Murs d'escalade
11	Stands de tir aux armes sportives		3	Terrains de basketball outdoor
13	Pistes inline-skating		9	Air-tramp
4	Terrains d'aviation		21	Salles de motricité
10	Patinoires		2	Tables teqball
29	Boulodromes/pistes de pétanque		2	Stades d'eau vive
1	Salle de spinning		1	Slacklines
2	Installations de plongée		2	Terrains synthétiques hockey et rugby
5	Salles de tennis de table		1	Terrain de baseball

# CENTRES NATIONAUX

## CRÉDITS POUR SUBSIDES EN 2023

2.786.818 € sont inscrits au budget de 2023 pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés ci-dessous, dont 206.041 € pour le remboursement des frais avancés par les fédérations et 2.580.777 € pour les dépenses engagées au niveau communal.

- le centre national de boules et pétanque à Belvaux ;
- le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limpertsberg ;
- le centre national de football à Mondercange ;
- le centre national de moto-cross à Bockholtz ;
- le centre national de quilles à Pétange ;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire) ;
- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- le centre national de tir à l'arc «indoor» à Strassen ;
- le centre national de tir aux armes sportives à Senningen ;
- le centre national de voile à Liefrange ;
- le centre national de squash à Kockelscheuer ;
- le stade national de football et de rugby à Luxembourg ;
- le centre national des arts martiaux à Strassen.

## COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL)



Le samedi 25 mars 2023, le ministre des Sports a assisté à l'assemblée générale du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL).

Au cours de son intervention, il a mis en évidence les évolutions budgétaires en faveur du sport au cours de la période législative 2018 - 2023 et ceci malgré les multiples crises depuis 2020. Ceci est crucial pour l'évolution du secteur, particulièrement en matière de professionnalisation et de développement des ressources humaines au niveau des fédérations.

En même temps, il illustre les risques et faiblesses structurels des associations membres des fédérations sportives à travers la quasi-stagnation des licences et de la régression du nombre de clubs, malgré l'augmentation considérable de la population du Grand-Duché.

Pour faire face à ces défis, le ministre présente les grandes lignes du nouveau congé sportif via une modification de la loi de 2005 pour soutenir le bénévolat dans des fédérations ou clubs sportifs. Dans le même ordre d'idées, le ministre présente de façon sommaire les efforts et réflexions du ministère des Sports et d'un groupe de travail du Conseil supérieur en vue de la création d'une nouvelle structure, appelée Pro Sport. Celle-ci a pour objet de mettre à disposition à titre onéreux, des clubs sportifs et le cas échéant des fédérations sportives, des cadres techniques et administratifs hautement qualifiés qui sont nécessaires pour répondre aux défis des clubs sportifs. Les initiatives similaires de la FELUBA et de la FLAM Judo portent leurs fruits.

D'autres priorités abordées à cette occasion étaient le « safeguarding » et l'intégrité dans le sport. Le ministre a aussi tenu à remercier l'ensemble des acteurs du monde sportif luxembourgeois et plus particulièrement les fédérations sportives et leurs clubs affiliés, pour leur engagement exemplaire.

La première réunion du nouveau ministre des Sports avec les représentants du COSL a eu lieu peu après son assermentation, le 8 décembre 2023. Il a été retenu que dès à présent, une entrevue mensuelle aura lieu en vue d'un échange de vues régulier.

Pour conclure, le ministre des Sports et les responsables du COSL ont réaffirmé leur volonté ferme de poursuivre leur collaboration constructive en faveur du mouvement sportif luxembourgeois.



# LUXEMBOURG INSTITUTE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS



Le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS) vise à développer le sport de haut niveau au Luxembourg en optimisant les ressources et les services mis à disposition des sportifs d'élite. Son objectif prioritaire est de promouvoir la performance sportive tout en protégeant la santé physique et mentale des sportifs accompagnés.

Le LIHPS fonctionne officiellement depuis le 19 décembre 2017 et ses membres fondateurs sont :

- le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) ;
- le ministère des Sports (MSP) ;
- la Société luxembourgeoise de médecine du sport (SLMS).

En 2023, l'achèvement et la mise en service progressive de la deuxième phase du High Performance Training and Recovery Center (HPTRC) à la Coque, plus précisément du Recovery Center destiné à la récupération des sportifs d'élite, a complété la structure du LIHPS visant à optimiser l'encadrement des sportifs d'élite luxembourgeois.

S'appuyant sur l'expertise de ses collaborateurs et d'experts externes ainsi que sur trois piliers forts – le Centre médical olympique luxembourgeois (CMOL) au CHL, la SportFabrik à Differdange et l'HPTRC à la Coque – le LIHPS continue ainsi de poursuivre sa mission, d'offrir aux sportifs d'élite luxembourgeois une gamme complète de services biomécaniques, de conseils en matière de double carrière, de diagnostic de performance, de kinésithérapie du sport, de médecine du sport, de nutrition du sport, de prévention des blessures, de psychologie du sport, de retour au sport et de « strength & conditioning ».

Cette mission est soutenue par le ministère des Sports avec une convention renouvelé et étendue en 2023, définissant le rôle du LIHPS en tant que gestionnaire sportif de la SportFabrik et du HPTRC.

Hélas, les 28 et 29 juillet 2023, de fortes pluies ont provoqué des inondations significatives dans la SportFabrik. L'eau de pluie, qui s'est infiltrée dans la SportFabrik par la sortie de secours, a provoqué des dégâts considérables dans le laboratoire et a gravement endommagé certains équipements de test.

En réponse à cette adversité et afin de maintenir, dans cette période difficile, le meilleur encadrement possible pour les sportifs d'élite afin de les accompagner dans leur parcours, notamment de qualification et de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le LIHPS a développé et aménagé un laboratoire provisoire au premier étage de la SportFabrik. Ce laboratoire est opérationnel depuis novembre 2023 et permet, en collaboration avec le Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science (LIROMS), de réaliser des tests de base ainsi que certains tests de retour au sport en attendant la réparation complète du laboratoire.

L'année 2023 a également vu l'arrivée de trois nouveaux collaborateurs au sein de l'équipe du LIHPS, dédiés au « strength & conditioning », aux tests à la SportFabrik et aux tâches administratives, portant l'effectif total à 11 (équivalent à 9,3 temps plein).

# INSTITUT NATIONAL DES SPORTS (INS)

## SERVICE LOGEMENT-RESTAURATION

L'INS a enregistré un total de 369 nuitées pour les élèves de l'internat au cours de l'année scolaire 2022/2023. On comptait ainsi 48 élèves internes, dont 20 filles et 28 garçons, avec une moyenne d'âge de 15 ans.

Pendant les stages sportifs organisés en 2023, l'INS a également permis aux stagiaires et encadrants sportifs l'accès aux infrastructures d'hébergement. Un total de 677 nuitées a été enregistré pour ces derniers.

Concernant les repas pris sur le site, l'INS a proposé diverses formules de restauration selon le public cible. Pour 2023, l'INS recense ainsi les chiffres suivants :

Nuitées	Petits déjeuners	Repas chauds
1 046	922	48 939

## INSTALLATIONS SPORTIVES

Durant l'année 2023, l'INS a mis à disposition aux différentes fédérations sportives, au Sportlycée ainsi qu'à l'INAPS, les infrastructures sportives comme suit :

Tableau de l'utilisation en heures/année :

Salle	Entraînements	Stages	Cours de formation	Total
Hall multisports 1	3 142	263	170	3 575
Salle de gymnastique	1 520	/	32	1 552
Salle de judo	952	/	10	962
Salle de musculation	1 236	5	118	1 359
Terrain de football	1 298	/	/	1 298
Installations d'athlétisme	2 048	/	12	2 060
Terrain polyvalent	480	/	20	500
Terrain de beach-volley	144	152	/	296
Fort Rubamprèz	664	/	/	664
Hall multisports 2	1 360	101	138	1 599
Salle polyvalente	1 194	55	252	1 501
<b>Total:</b>	<b>14 038</b>	<b>576</b>	<b>752</b>	<b>15 366</b>

## CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS

Dans sa nouvelle composition, comportant notamment les principaux acteurs institutionnels du mouvement sportif luxembourgeois, à savoir, les directeurs respectifs de l'Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS), du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), du Centre national sportif et culturel (Coque), du Sportlycée, ainsi qu'un représentant respectivement du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) et des médecins du sport, le Conseil supérieur des sports a poursuivi une partie des travaux entamés en 2022. Il s'est réuni à deux reprises.

La première réunion, présidée par Sacha Pulli en date du 22 mars 2022, a également vu la participation du nouveau membre Nathalie Lamborelle, en remplacement de Fabienne Gaul. Lors de cette réunion, le président communique les priorités du ministre des Sports qui se situent dans le domaine de la création de la structure « Pro Sport » dont le but sera de soutenir le développement des clubs sportifs, notamment en mettant à leur disposition des entraîneurs qualifiés et en valorisant ainsi la profession de l'entraîneur sportif. Le groupe de travail afférent s'est réuni à trois reprises avant les élections en octobre 2023.

Le Conseil supérieur des sports se compose comme suit :

- Sasha Pulli (président) ;
- Alwin De Prins ;
- Nathalie Lamborelle ;
- Ken Diederich
- Christian Jung ;
- Ralf Lentz ;
- Gilles Muller ;
- Mandy Minella ;
- Pascal Schaul ;
- Charles Stelmes ;
- Dr Axel Urhausen.

Nathalie Goergen-Kirpach , fonctionnaire du ministère des Sports, assiste le Conseil supérieur des sports en tant que secrétaire.

# INSTITUT NATIONAL DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DES SPORTS

institut national  
de l'activité physique  
et des sports

**inaps**

Pendant presque quarantaine d'années, l'ENEPS (École nationale de l'éducation physique et des sports) s'est consacrée, avec le concours du mouvement sportif, à la mise en œuvre de la formation théorique et pratique, le recyclage et perfectionnement, ainsi que la brevétisation (certification) des cadres techniques et administratifs des fédérations et sociétés sportives dans le domaine du sport.

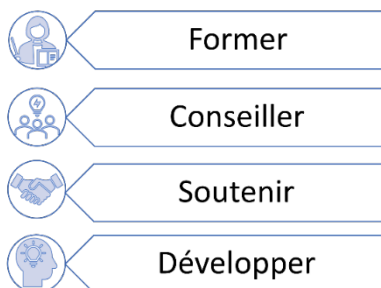
Les premiers jalons des missions réformées de l'ENEPS ont été posés en 2021: le lancement d'une nouvelle culture sportive nationale LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport va de pair avec un renouveau dans la détermination et l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs en faveur d'une (ré-)accentuation permanente et d'un développement continu des compétences d'encadrement pédagogique et technique des activités physiques, motrices et sportives au profit du mouvement sportif et de la société entière (règlement grand-ducal du 20 mai 2021).

Le 3 novembre 2022 une étape importante est franchie avec le dépôt à la Chambre des Députés du projet de loi n°8090 portant création de l'Institut national de l'activité physique et des sports et modifiant la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports.

Pas moins d'un an après, la loi du 29 juillet 2023 entre en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023, et marque le passage définitif de l'ENEPS vers l'INAPS, désormais investi, en tant que Centre de compétences et de ressources, d'un champ de travail considérablement élargi englobant sept missions principales qui se résument comme suit :

## INAPS - CENTRE DE COMPÉTENCES ET DE RESSOURCES

### MISSIONS



Le développement des missions et des activités de l'INAPS, déjà entamé par l'ENEPS, doit être considéré sous l'angle d'un processus qui évolue au fur et à mesure de la mise à disposition des moyens et ressources indispensables à son accomplissement. Comme énoncé dans le rapport d'activité précédent, le mode « administration en transition » continuera à impacter le fonctionnement de l'INAPS dans sa gestion du changement.

Pour clôturer l'année 2023 – quel début de législature plus prometteur que la réaffirmation d'un consensus politique qui se lit ainsi :

« Le Gouvernement soutiendra l'INAPS dans l'accomplissement de ses missions légales de conseiller, soutenir, développer et gérer, pour devenir un centre de compétences et de ressources dans le domaine de l'activité physique et des sports. »

(Accord de coalition 2023-2028 «Lëtzebuerg fir d'Zukunft stäerken », p.209)

## I. L'ADMINISTRATION – MISE AU POINT SCHÉMATISÉ

### ORGANIGRAMME

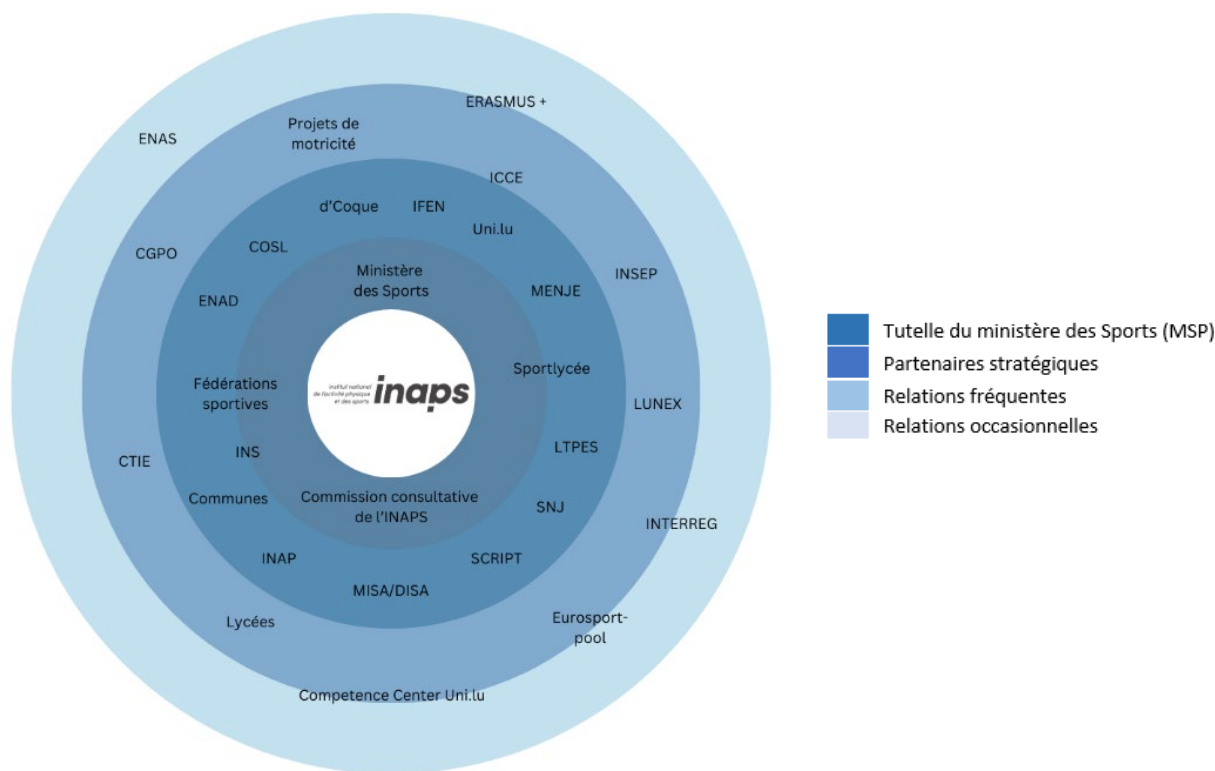


### ORGANES DE PILOTAGE ET DE COOPÉRATION



(\*) 36 commissions des programmes en place fin 2023

## PARTIES PRENANTES





## II. LE PLAN D'ACTION 2023 EN BREF

### LES COMPOSANTS CHIFFRABLES


- Du côté « ressources humaines »

	<p><b>29</b> collaborateurs internes  <b>28,4</b> postes ETP<sup>(*)</sup></p> <p><sup>(*)</sup>ETP:Équivalence temps plein</p>	<p> <b>68,3 %</b></p> <p> <b>31,7 %</b></p> <p><b>Moyenne d'âge : 39</b></p>
	<p><b>464</b> collaborateurs externes  <b>451</b> chargés de cours/experts  <b>13</b> décharges MENJE<sup>(*)</sup></p> <p><sup>(*)</sup> personnel d'enseignement déchargé du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p>	

- Du côté « formations »


	<b>Secteur du sport</b> (catalogue INAPS)	<b>Secteur de l'éducation formelle</b> (catalogue IFEN)	<b>Secteur de l'éducation non formelle</b> (catalogue SNJ)
	<b>Formation initiale :</b> <b>1.331 UF</b> (*) <b>1.060</b> candidats inscrits  <b>Formation continue :</b> <b>321,4 UF</b> (*) <b>1.223</b> candidats inscrits  <small>(*) unités de formation à 50 minutes de cours effectifs</small>	<b>Formation continue :</b> <b>294,25 heures</b> (*) <b>1.363</b> candidats participants  <small>(*) heures de formation à 60 minutes de cours effectifs</small>	<b>Formation continue :</b> <b>18 heures</b> (*) <b>36</b> candidats participants  <small>(*) heures de formation à 60 minutes de cours effectifs</small>
	<b>plus de 61 sites de formation</b>		

- Du côté « certification »



	<b>1.073 Brevets</b> (cadres techniques et lycéens LTPES LUXQF1-LUXQF 2)	<b>277 homologations</b>  <b>69 dispenses</b>	<b>149 Brevets d'État</b> et <b>78 homologations</b>
	<b>264 Brevets d'État</b> (cadres techniques et administratifs LUXQF 3 – LUXQF5/juges et arbitres cycles inférieur et supérieur/lycéens LTPES-LUXQF3)		convertis sur base du RGD du 20 mai 2021 (*)

(\*) RGD du 20 mai 2021 relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives abrogeant les RGD du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des entraîneurs dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives et portant restructuration de la formation des animateurs de sport-loisir

- Du côté «future médiathèque didactique nationale de l'activité physique et des sports»

	<b>APP LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport</b>	<b>1.850 activités</b> <b>26 partenaires</b>
---	--	---

- Du côté « réseaux sociaux »

 <b>inaps_lu</b>	<b>1.298 followers</b> <b>19 posts</b> <b>317 stories</b>	 <b>inapslux</b>	<b>2.534 followers</b> <b>71 posts</b>
--	---	--	---



## LES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- **Comité exécutif du Plan cadre national «Gesond iessen, Méi beweegen - GIMB» 2018-2025 ( ministère de la Santé)**

membre effectif représentant depuis 2018 le ministère des Sports - un des quatre ministères co-fondateurs de la stratégie interministérielle GIMB de 2006

- **Organes de sport de la Grande Région**

Pool européen interrégional du sport - Eurosportpool : membre fondateur depuis 1996

Réseau européen des académies des sports – EndAS (Europäisches Netzwerk der Akademie des Sports) : membre depuis sa création en 1999

Groupe de travail Sport de la Grande Région : membre depuis sa création en 2019

- **Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport - ICSSPE (International council of sport science and physical education) – organe consultatif permanent de l'UNESCO**

membre du conseil d'administration depuis 2023

- **Réseau HEPA Europe – European network for the promotion of health enhancing physical activity**

membre représentant le Luxembourg depuis 2023 à côté du Luxembourg Institute of Health (LIH) et la Fédération luxembourgeoise des associations de sport de santé (FLASS)

- **Programme de formation internationale « The Elite Strength and Conditioning Course – ESNCE »**

membre du comité d'organisation à partir de 2023 ensemble avec cinq centres sportifs d'élite : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance – INSEP (FRA), Swedish Sports Confederation Development Center (SWE), Kuortane Olympic Training Center (FIN), Federal Office of Sport - FOSPO (SUI), Wingate Institute (ISR).

## LES PROJETS « PRIORISÉS »

- **Publications dans le contexte du Long term athlete development - LTAD**

assistance et conseil fournis par l'INAPS au profit des fédérations lors de l'élaboration, voire publication consécutive, de modèles de développement à long terme de l'athlète (LTAD) spécifiques à leurs disciplines respectives et sur base du concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport de 2021

- **Long term coach development – LTCD**

concept ciblant le développement à long terme de l'entraîneur élaboré entre 2022-2023 par un groupe de travail créé autour des partenaires du concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport de 2021 ( développement à long terme de l'athlète) : le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), le Sportlycée et l'INAPS

- **Sportsprofiling Lëtzebuerg**

groupe de travail lancé en 2023 entre le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), le Sportlycée et l'INAPS - les partenaires du concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport de 2021 (développement à long terme de l'athlète) - avec pour objectif de procéder à une étude approfondie du profil d'exigences des différentes disciplines sportives au Luxembourg

- **FUNdamentals Team Lëtzebuerg**

concept pédago-didactique né en 2021 d'une vision partagée entre les partenaires LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport - à savoir le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), le Sportlycée et l'INAPS - dans le but de soutenir les acteurs principaux dans le domaine de la motricité des enfants, notamment les parents, le personnel des écoles et des structures d'éducation et d'accueil, les cadres techniques du sport organisé

- **Ballschoul Lëtzebuerg**

projet didactique de 2021 qui remonte à une initiative conjointe de l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN), du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et de l'INAPS, axé sur la promotion des variantes ludiques et polyvalentes du jeu de balle dans les secteurs de l'éducation formelle, non formelle et le secteur du sport

- **Coordinateur sportif auprès des communes**

assistance prêtée depuis 2020 au ministère des Sports dans ses efforts de promotion, de soutien et de renforcement du profil «coordinateur sportif», en concertation étroite avec les autorités locales, et dans l'intérêt du développement structuré et durable d'une offre locale en activités physiques et sportives qualitative, variée et adaptée aux besoins spécifiques

- **Klubtalent**

projet pilote initié par l'INAPS au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2023 en collaboration avec la commune de Niederaanven visant l'élaboration, jusqu'à prévisiblement fin 2024, d'un concept de sport attractif, performant et adapté sur base des spécificités et des besoins en matière d'activité physique et sportive de la commune de Niederaanven

- **Benevolatskreeslaf**

modèle nationale «cycle du bénévolat» élaboré en 2023 dans le contexte de la promotion du bénévolat, sur initiative de l'INAPS en collaboration avec le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) et l'Akademie Ehrenamtlichkeit Deutschland

- **Impuls - Lëtzebuerg lieft Sport**

projet comportant le développement des concepts de promotion de l'activité physique au niveau local entre 2023-2025 en complément à des initiatives existantes, lancé sur initiative du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) en partenariat avec le ministère des Sports, l'INAPS et avec le soutien financier de l'Oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte

- EduPass**  
 projet qui s’inscrit dans le cadre du programme européen ERASMUS+ avec pour objectif le développement d’un curriculum adapté pour éducateurs et entraîneurs, et auquel collaborent depuis 2022, Sport Ireland (IRL), Valgo Insitute (E), University of Seville (E), Willibald Gebhard Institute (D), CEREPS (EU), Uni.lu (LU) et INAPS (LU)
- Métiers du secteur du sport**  
 développement depuis 2022 des pistes de collaboration avec les ministères partenaires en charge de l’éducation et de l’enseignement supérieur
- Diplôme d'État d'Éducateur - D4 : pédagogie des activités socio-sportives**  
 projet conjoint du Lycée technique pour professions éducatives et sociales ( LTPES) et de l’INAPS, remontant à 2022, visant l’intégration et le développement de la pédagogie sportive comme nouvelle variante à la formation de l’éducateur dès la rentrée scolaire 2023/2024
- DAP Agent socio-pédagogique**  
 élaboration en 2023 d’une série de modules de formation «activités physiques» par l’INAPS sur demande du Service de la formation professionnelle du ministère de l’Éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse, destinée à être enseignée à partir de la deuxième année d’apprentissage aux élèves engagés dans une formation menant au diplôme d’aptitude professionnelle DAP - Agent socio-pédagogique
- Certificat universitaire «promotion de l’activité physique des enfants dans les domaines d’éducation formelle, non formelle et informelle »**  
 formation continue para-professionnelle offerte dès 2019 par l’Université du Luxembourg avec le concours de l’University of Luxembourg Competence Centre, le Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) et l’INAPS, et avec le soutien du ministère de l’Éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse

## L'ÉVÈNEMENTIEL EN REVUE

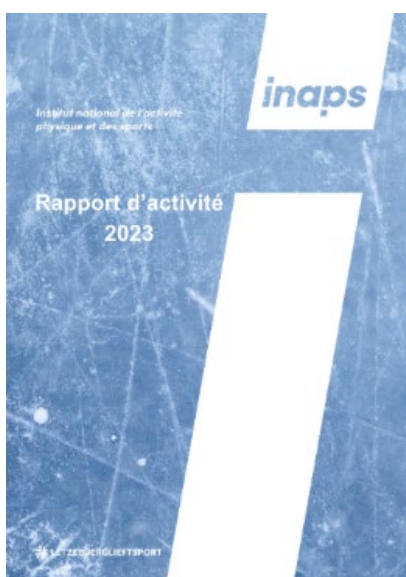
(par ordre chronologique)

<p><b>4 février</b></p>	<p><b>Bildungskonferenz 2023</b>          Plateforme d’échange, d’analyse et d’évaluation portant sur les besoins des cadres administratifs au niveau des fédérations et clubs de sport</p> <p>Lieu : Sportlycée Lëtzebuerg, Luxembourg-Fetschenhof</p>
<p><b>11 et 16 mai</b></p>	<p><b>Ateliers d’épreuves physiques et de motricité</b>          animés par l’INAPS en vue de la sélection de l’astronaute pour un jour parmi 60 élèves postulants de l’enseignement secondaire âgés de 13 ans au moins</p> <p>Cadre : Concours « Astronaut for a day» organisé par l’Agence spatiale luxembourgeoise sous le patronage du ministère de l’Économie et du ministère des Sports</p> <p>Lieu : Institut national des sports (INS), Luxembourg-Fetschenhof</p>

<p><b>18 avril</b></p>	<p><b>FUNdamentals Team Lëtzebuerg – eng Bewegungsgeschicht fir Kanner</b>  ouvrage didactique publié en version éducation non formelle et version famille  version famille en vente en librairies  plus de 300 activités téléchargeables via APP « LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport »</p> <p>Cadre : Conférence de presse conjointe du ministre des Sports et du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p>
<p><b>7 juin</b></p>	<p><b>Ateliers « Ballschoul Lëtzebuerg » et « FUNdamentals Team Lëtzebuerg »</b>  animés par l'INAPS au profit de 480 élèves des cycles 3.1. et 3.2. de l'enseignement fondamental</p> <p>Cadre : Journée « Clever Move » organisée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans le cadre de sa Semaine nationale du mouvement</p> <p>Lieu : Institut national des sports (INS), Luxembourg-Fetschenhof</p>
<p><b>15-17 juin</b></p>	<p><b>Atelier de premier secours sur le terrain de sport avec instructions pratiques de réanimation</b>  animé par l'INAPS et le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)</p> <p>Cadre: 38<sup>e</sup> congrès annuel GOTS – Gesellschaft für Othopädisch-Traumatologische Sportmedizin</p> <p>Lieu: Parc Hotel Alvisse, Luxembourg</p>
<p><b>23 septembre</b></p>	<p><b>Symposium : Women in Sports</b>  en collaboration avec le ministère des Sports et le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes  en présence des ministres de tutelle</p> <p>Lieu : Université du Luxembourg – Campus Kirchberg</p>
<p><b>25 septembre</b></p>	<p><b>Séance de présentation de l'INAPS aux responsables du sport fédéré</b>  en présence du ministre des Sports</p> <p>Lieu : D'Coque - Centre national sportif et culturel, Luxembourg-Kirchberg</p>
<p><b>30 septembre</b></p>	<p><b>Symposium: Bewegung mehr als nur Sport? - Sport mehr als nur Bewegung?</b>  en collaboration avec le LTPES Mersch et le groupe Elisabeth  en présence des ministres de tutelle Santé - Éducation nationale, Enfance et Jeunesse - Sports</p> <p>Lieu : Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), Mersch</p>
<p><b>14 octobre</b></p>	<p><b>Colloque : Safeguarding - prévention contre les violences dans le sport</b>  en collaboration avec la Fédération luxembourgeoise d'athlétisme (FLA)  en présence d'un représentant du ministre des Sports</p> <p>Lieu : Université du Luxembourg – Campus Kirchberg</p>

<p><b>18 octobre - 5 janvier 2024</b></p>	<p><b>Stand d'information virtuel : les cursus d'études en sport et leurs débouchés</b> en collaboration avec l'Association des professeurs d'éducation physique (APEP)</p> <p>Cadre : 37<sup>e</sup> Foire de l'étudiant - plateforme digitale - organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</p>
<p><b>8 novembre</b></p>	<p><b>Remise des Brevets d'État - Promotion INAPS 2023</b> en présence du ministre des Sports</p> <p>Lieu : D'Coque - Centre national sportif et culturel, Luxembourg-Kirchberg</p>

## ACTIVITÉS INAPS EN REPORTAGE INTÉGRAL – UNE PUBLICATION ANNUELLE À PART DÈS 2023



Si, par rapport aux éditions précédentes du présent rapport, la rubrique consacrée à l'INAPS se trouve thématiquement fortement rationalisée, c'est pour mieux équilibrer l'espace réservée à chacune des rubriques composant le sommaire du rapport d'activité du ministère des Sports.

Aux fins de compensation adéquate, une publication annuelle sera désormais consacrée en parallèle à la présentation de son administration ainsi que des activités et thèmes qui auront façonné son actualité.

Pour l'année 2023, la toute première version intégrale à part du rapport d'activité de l'INAPS sera prévisiblement disponible au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. Sa publication se fera à la fois en format papier réalisé en tirage limité, et en format digital téléchargeable sur les sites [inaps.lu](https://inaps.lu) et [sports.lu](https://sports.lu).

# SPORTLYCÉE

## LE SPORTLYCÉE ET LES CENTRES DE FORMATION



La loi modifiée du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée attribue à ce dernier la mission de la coordination des Centres de formation fédéraux. À

cette fin, des conventions ont été signées avec les 17 fédérations sportives énumérées ci-dessous :

### A. Sports individuels

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)  
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGym)  
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)  
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)  
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)  
Fédération Luxembourgeoise de Golf (FLG)  
Fédération Luxembourgeoise d'Escrime (FLE)

### B. Sports Collectifs

Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)  
Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)  
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLH)  
Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)  
Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR)

### C. Sports de renvoi

Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)  
Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)  
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)  
Fédération Luxembourgeoise de Squash (FLS)

### D. Sports de combat

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : sections Judo, Karaté et Taekwondo

## NOMBRE D'ÉLÈVES AU SPORTLYCÉE

Pour l'année scolaire 2023/2024, 493 élèves-sportifs se sont inscrits au Sportlycée. Ils sont répartis sur 22 classes. Le bâtiment scolaire du Sportlycée est ainsi actuellement occupé à pleine capacité.

## ACTIVITÉS DANS LE CADRE DES CENTRES DE FORMATION

La mission de coordination du Sportlycée consiste à soutenir les centres de formation dans la mise en œuvre de leur concept fédéral de la promotion des jeunes talents.

À la demande des fédérations sportives, le soutien offert par le Sportlycée se fait en termes d'appui en ressources humaines et de prestations de services dans les domaines suivants :

- la détection des jeunes talents sportifs ;
- la préparation physique ;
- le testing de la performance sportive ;
- la psychologie du sport ;
- le tutorat dans le cadre du dispositif de double carrière des élèves-sportifs de l'enseignement secondaire (voir plus bas) ;
- le suivi scolaire des élèves-sportifs notamment les cours d'appui et les études surveillées ;
- la planification de la double carrière ;
- le suivi médical axé principalement sur la prévention de blessures et de surcharge ;
- l'encadrement paramédical axé principalement sur la prévention et la réathlétisation ;
- la sensibilisation dans le domaine de la lutte antidopage ;
- le suivi diététique.

Pour répondre à l'évolution dynamique des centres de formations et des fédérations, les services du Sportlycée doivent continuer à se développer et à se professionnaliser, afin de pouvoir assumer une de ses missions principales – celle de la coordination des centres de formation – et de jouer son rôle important dans l'accompagnement des jeunes talents luxembourgeois vers le sport de haut niveau.

### **Internat**

Pour l'année scolaire 2023/2024, 50 lits pour des élèves-sportifs et 2 chambres pour les éducateurs sont mis à disposition par le ministère des Sports, afin de pouvoir offrir une structure d'internat provisoire pendant la période scolaire.

Tous les lits disponibles sont occupés. Il existe même une liste d'attente avec d'autres élèves-sportifs intéressés. La clé de répartition se réfère à la distance du lieu de résidence par rapport au Sportlycée. Actuellement, la limite se situe à 1 heure et 13 minutes de trajet.

### **Convention entre le MENJE et le LIHPS**

La convention signée en septembre 2018 entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), soutenue par le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), s'est entretemps avérée comme outil indispensable pour offrir un support scolaire individualisé pour les élèves-sportifs visant le haut niveau.

Il s'agit d'un dispositif destiné à assurer le suivi d'élèves de l'enseignement secondaire « engagés sur le plan sportif dans un cadre de haut niveau international et faisant valoir de bons résultats au niveau de compétitions ou de concours internationaux » afin de leur permettre de mener une double carrière combinant scolarité et carrière sportive. La mise en pratique de ce projet est réalisée au quotidien via une collaboration étroite entre le LIHPS et le Sportlycée.

Le Sportlycée assure à chaque élève-sportif bénéficiant du dispositif une prise en charge par un tuteur, dont la mission consiste à coordonner le parcours sportif et le parcours scolaire du



jeune. Dans ce contexte, des entretiens réguliers entre l'élève-sportif et son tuteur sont organisés. Parallèlement et au besoin, des mesures de soutien scolaire sont mises en œuvre.

Pour l'année scolaire 2023/2024, 74 élèves-sportifs figurent sur cette liste.

## **COOPÉRATION AVEC LE LYCÉE TECHNIQUE DE BONNEVOIE**

Pendant l'année scolaire 2023/24, le statut d'élève-sportif a été attribué à 26 jeunes talents au Lycée technique de Bonnevoie, dont 12 profitent d'un horaire adapté afin de participer à un ou plusieurs entraînements matinaux dans le cadre du Sportlycée.

Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire général ainsi que, dans la mesure du possible, aux élèves de la formation professionnelle, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée. Actuellement, un élève d'une classe de 7P de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général profite d'un aménagement de son horaire pour participer à un entraînement fédéral matinal.

Par cette coopération, les élèves ayant réussi le cycle inférieur de l'enseignement général au Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au-delà de la classe de 5G.

## **SUPPORT LOGISTIQUE DES FÉDÉRATIONS**

### **Transport**

La dispersion des infrastructures sportives sur le territoire et autour de la Ville de Luxembourg nécessite un transport spécifique, plus rapide et direct que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.

Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8h00 – 9h40 heures) est également assuré par le Sportlycée.

### **Location d'infrastructures**

Afin de pouvoir assurer le programme des entraînements spécifiques matinaux du Sportlycée, le hall sportif Josy Barthel, le hall sportif du Rollingergrund, le hall sportif de l'École de police, le Dojo et la salle de fitness du hall sportif au Cents, le stade Boy Kohnen à Cessange, les installations des clubs de tennis des Arquebusiers et du TC Howald ainsi que les terrains de badminton à Kockelscheuer sont réservés en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque.

## **FINANCEMENT**

Depuis le 15 septembre 2023, le règlement grand-ducal du 23 août 2023 déterminant l'indemnisation des intervenants dans les centres de formation fédéraux est en vigueur. Chaque fédération agréée disposant d'un centre de formation qui entend profiter du soutien de l'État doit avoir signé une convention de partenariat avec le ministre des Sports et le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Celle-ci précise les droits et les obligations réciproques ainsi que le soutien alloué directement par le Sportlycée dans l'exécution de sa mission de coordination.

Les tarifs prévus sont désormais directement liés à la qualification des intervenants. Afin de mieux répondre aux besoins des fédérations pour accompagner les jeunes talents, une indemnité horaire pour l'encadrement d'une compétition a également été fixée par le règlement en question. Elle s'élève à 20 euros par heure avec un maximum journalier de 10 heures.

L'organisation de la mission de coordination des centres de formation du Sportlycée prévoit que le financement se fait moyennant une dotation de la part du MENJE pour l'organisation scolaire ainsi que d'une dotation et de budgets de la part du MSP pour l'organisation du volet sportif.

#### **Pour 2023, la dotation et le budget de la part du MSP ont compris :**

- un budget pour l'indemnisation des intervenants dans les centres de formation (2023 Sportlycée - centres de formation : indemnités pour services de tiers : 400 000 € et 2023 Sportlycée - centres de formation: indemnités pour services extraordinaires : 86 252 €) ;
- une prise en charge des frais de transport des élèves autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque, au Campus Geesseknäppchen ou sur d'autres sites, matin et après-midi) (2023 dotation financière de l'État au profit du service Sportlycée : participation du ministère des Sports : 85 000 €);
- une contribution à des stages d'entraînement et de préparation organisés dans le cadre des centres de formation (2023 remboursement des frais de stages : 150 000 €);
- un budget pour financer l'encadrement médical des élèves du Sportlycée (via une convention signée entre le ministère des Sports et le CHL).

#### **AVANCEMENT DES TRAVAUX DE PLANIFICATION DU SPORTLYCÉE SUR LE NOUVEAU SITE DE MAMER**

Rappelons que le Gouvernement a pris la décision de construire de nouvelles infrastructures pour le Sportlycée à Mamer sur le campus scolaire Tossebiert près du Lycée Josy Barthel et de l'École européenne. Un programme de construction a été élaboré et fut présenté lors d'une première réunion de la commission d'analyse critique en date du 2 février 2021. Le nouveau campus permettra enfin de créer une « unité des lieux » en ce qui concerne les études et les entraînements pour la grande majorité des élèves-sportifs.

En 2023, l'avant-projet sommaire a été finalisé et exposé lors d'une deuxième réunion de la commission d'analyse critique en date du 21 novembre 2023.

Les travaux pour l'établissement de l'avant-projet définitif ont été entamés et se poursuivent à l'heure actuelle.

En parallèle, la Cellule de développement scolaire du Sportlycée progresse avec l'élaboration d'un concept pédagogique innovant basé sur l'autonomie des élèves-sportifs et la diversification des apprentissages. Il s'agit simultanément de flexibiliser davantage les horaires des élèves-sportifs, afin d'optimiser la combinaison des volets scolaire et sportif et de mieux compenser les absences pour raisons sportives. Par ce concept, les fédérations auront plus de possibilités dans la mise en œuvre de leur programme sportif en disposant de plus de plages pour fixer leurs entraînements selon leurs besoins.

Les travaux de la Cellule de développement scolaire sont accompagnés par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN) du MENJE ainsi que par Murat Alpoguz, pédagogue allemand et expert de renommée internationale en développement scolaire. Des hospitations à Darmstadt (Erich Kästner Schule), à Francfort (Carl-von-Weinberg-Schule), à Mondorf (EIMLB) et à Diekirch (EHTL) ont été organisées.

# CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE



L'année 2023 a été une année record en terme de fréquentation, dépassant significativement celle de l'année de référence 2019 (année pré-COVID). Sur leur lancée du dernier trimestre 2022, les demandes de réservation, toutes catégories d'utilisateurs confondues, ont poursuivi leur hausse en 2023. Cependant, les limites de capacité du CNSC, conjuguées à la priorité à accorder aux activités des fédérations sportives et du sport scolaire, missions primaires du CNSC, n'ont pas permis d'accorder une suite favorable à chaque demande.

Pour autant, l'année 2023 n'a pas été exempte de défis à relever, notamment pour faire face à l'inflation et plus spécifiquement à l'envolée des prix de l'énergie, qui ont dépassé les prévisions les plus pessimistes.

## I. LES ACTIVITÉS

### A. LE SPORT

Les activités fédérales et scolaires ont été en augmentation par rapport à l'année de référence 2019 (année pré-COVID), ce qui n'est pas sans incidence sur l'ensemble des activités du CNSC.

Si on ne peut que se réjouir de l'attractivité de la Coque, l'augmentation du nombre de matchs de qualification ayant lieu au Gymnase en semaine, se heurte à la double priorité à accorder au sport scolaire et fédéral, en vertu de l'article 2 de la loi du 29 juin 2000 organisant le CNSC.

D'une manière générale, peu de créneaux demeurent disponibles pour les activités sportives à destination du grand public, comme le montrent les statistiques de 2023, en dépit du gros potentiel de développement qu'elles offrent.

#### 1. Le sport fédéral

En 2023, 25 fédérations sportives ont eu recours au CNSC, dont 12 fédérations de manière régulière.

Avec 21 236 heures d'entraînement (en hausse de 13,45 % par rapport à l'année de référence 2019) et 64 manifestations sportives fédérales qui ont eu lieu en 2023, ce secteur confirme sa progression constante (+20,75 % de manifestations par rapport à l'année 2019).

Parmi les événements sportifs de l'année 2023, on relèvera :

- le CMCM Indoor Meeting (athlétisme) : cet événement international du World Athletics Indoor Tour – Bronze Label a permis aux athlètes luxembourgeois de se mesurer avec de nombreux athlètes internationaux ;
- le 23<sup>e</sup> Euro Meet (natation) : 492 athlètes dont des médaillés olympiques, champions du monde, champions d'Europe, issus de 87 clubs de natation de 27 pays différents, se sont

affrontés lors de 3 journées de compétition, retransmises en direct sur la chaîne RTL Lëtzebuerg et d'autres chaînes internationales ;

- 4 demi-finales de basketball en janvier, puis les finales en mars de la Coupe de Luxembourg - Loterie nationale Coupe de Luxembourg et Lalux Ladies Cup auxquelles ont assisté 7 650 spectateurs sur 3 jours ;
- les Novotel Cups en volleyball n°33 et n°34 ;
- les Foyer National Championships Finals en tennis de table ;
- les matchs du Final4 Loterie nationale Coupe de Luxembourg en handball ;
- les Jeux des petits États d'Europe de karaté ;
- les Luxembourg Open Championships 2023 et le Championnat du monde Senior II en danse sportive qui se sont de nouveau déroulés à la Coque après plusieurs années d'absence ;
- le Yonex Luxembourg Open, tournoi international avec une sélection des meilleurs jeunes joueurs de badminton ;
- les CEV Queen & King of the Court - European Finals : une compétition inédite au Luxembourg qui a vu s'affronter les meilleurs joueurs et joueuses de beach-volley d'Europe. La Confédération européenne de volleyball (CEV) s'est associée à la FLVB pour organiser cette nouvelle compétition de beach-volley de haut niveau.

En plus des traditionnels stages de préparation fédéraux, on notera, en 2023, le stage de préparation pour les « Special Olympics World Games Berlin 2023 », organisé sur 3 jours par les « Special Olympics Luxembourg » qui fédèrent le sport pour personnes ayant un handicap mental au Grand-Duché de Luxembourg.

À côté des entraînements, stages et manifestations, les réunions et conférences connaissent un essor spectaculaire, en hausse de 139,44 % par rapport à l'année de référence 2019.

Le sport fédéral en quelques chiffres :

	Participants/ Spectateurs en 2019	Participants/ Spectateurs en 2023	Variation en 2023 par rapport à l'année de référence 2019
Entraînements fédéraux et stages	43.773	53 109	+ 21,33%
Manifestations fédérales	33.378	47 728	+ 42,99%
Réunions fédérales	2.558	6 125	+ 139,44%

## 2. Le sport scolaire

À la rentrée scolaire 2023/2024, le CNSC a accueilli 324 classes scolaires par semaine, dont 196 au Centre aquatique et 128 au Centre des salles. Faute de disponibilités suffisantes d'espaces sur certains créneaux horaires, certaines demandes ont dû être déclinées, notamment au Centre aquatique.

Dans le cadre de l'attribution des créneaux par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), prioritairement aux écoles n'ayant aucune infrastructure sportive, 11 créneaux au Centre des salles ont été redistribués à des classes de l'enseignement

primaire (classes d'intégration de l'enseignement fondamental, École internationale Gaston Thorn, ...). Si cette tendance se confirme, il sera nécessaire d'acquérir des équipements et matériels sportifs supplémentaires, adaptés à l'âge des élèves ainsi qu'aux programmes d'éducation physique de l'enseignement fondamental.

Grâce à l'étroite collaboration entre le CNSC, le MENEJ, les coordinateurs sportifs des établissements scolaires, les professeurs d'éducation physique et l'Association des professeurs d'éducation physique (APEP), des solutions appropriées ont pu être apportées au problème de la recrudescence des élèves présentant un niveau de natation trop juste pour évoluer en toute sécurité dans les grands bassins du CNSC. Parmi les nombreuses propositions développées, il a été proposé de permettre aux établissements de l'enseignement secondaire qui fréquentent le bassin de compétition de regrouper leurs élèves non-nageurs dans un couloir du bassin d'initiation pour y recevoir un apprentissage spécifique. Au terme de l'année scolaire 2022/2023, pendant laquelle le CNSC a pris en charge ces mises à disposition supplémentaires au titre d'une phase test, les professeurs d'éducation physique ont souligné la pertinence et l'importance de cette initiative qui leur permet de mettre en place la différenciation dans leurs cours et de remotiver leurs élèves. Depuis la rentrée scolaire 2023/2024, un enseignant relevant du MENEJ prend en charge l'encadrement de ces cours dans des créneaux dédiés (8 plages horaires de 1h30 par semaine).

L'intérêt des infrastructures du CNSC pour l'organisation de manifestations périscolaires et parascolaires ne se dément pas. Parmi ces événements, on relèvera par exemple :

- le « Fun in Athletics » – LASEL ;
- le « Minibutzen a Butzen an der Coque », regroupant 900 enfants autour de différents ateliers ludiques mêlant course, agilité, équilibre, précision et découverte qui ont été proposés aux enfants tout au long de la journée – LASEP ;
- l'« Olympiad mam Sporty » : différents ateliers multisports organisés dans les arcades et à l'Arena pour 830 participants – LASEP ;
- l'emblématique action de promotion sportive « Wibbel & Dribbel ». 1 320 élèves ont participé à 12 ateliers encadrés par les moniteurs et autres intervenants des fédérations sportives – ministère des Sports.

### 3. Le sport d'élite

Le début de saison 2023/2024 a été marqué par l'ouverture de la deuxième phase du High Performance Training & Recovery Center (HPTRC) en septembre 2023. Indispensable complément de la première, cette seconde phase concerne la partie régénération, récupération et coaching.

Le HPTRC offre désormais aussi :

- un espace de divertissement et de détente (télévision, console de jeu, billard, fléchettes), conçu aussi pour favoriser les rencontres et les échanges entre les athlètes des différentes disciplines ;
- un espace de régénération comprenant une cabine de cryothérapie, deux bassins froids, un sauna infrarouge, un whirlpool, des cabines de massage et une salle multifonctionnelle équipée de divers équipements de régénération ;

- un espace nutrition (kitchenette) ;
- un espace de repos avec 8 lits de style « capsule » pour des séances de « power-napping » ;
- des espaces de travail individuels, une salle de réunion à utilisation variable et une salle de coaching ;
- un système hypoxique destiné à simuler l'altitude dans deux chambres de l'hôtel du CNSC.

À l'instar de la première phase du HPTRC, l'utilisation de la nouvelle partie régénération, récupération et coaching sera gérée par le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), le CNSC prenant en charge la partie entretien et maintenance. La bonne collaboration entre le CNSC et le LIHPS permet de concilier les impératifs respectifs de façon proactive et efficace.

En principe, seuls les sportifs nationaux désignés par le LIHPS ont accès au HPTRC. En coordination avec le LIHPS, des fédérations sportives étrangères peuvent cependant ponctuellement profiter de ces installations dans le cadre de stages de préparation de groupes d'athlètes de haut niveau.

15 athlètes susceptibles d'être qualifiés pour les Jeux olympiques de 2024 et 30 membres de leur encadrement technique ont participé à un stage d'entraînement organisé pour la première fois par le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) au CNSC. Le « Team Lëtzebuerg Camp », organisé sur 3 jours, combinant workshop, team-building, entraînements et moments conviviaux, s'est avéré être une méthode efficace de renforcement de l'esprit « Team Lëtzebuerg » en vue des Jeux olympiques de Paris.

#### **4. Le sport loisir et le Centre de détente**

D'une manière générale, le sport loisir représente toujours un pôle d'attractivité important, tant pour les enfants que les adultes, que ce soit pour la pratique libre d'activités, comme la natation récréative ou l'escalade, ou dans le cadre d'activités sportives encadrées.

La natation récréative a encore connu un grand engouement. En 2023, le CNSC a proposé 64 cours aquatiques par semaine, pour tous les âges et tous les niveaux :

- 31 cours de natation et d'aisance aquatique collectifs, ainsi que des cours de natation individuels ;
- 20 cours de bébés nageurs ;
- 13 cours de fitness aquatique.

Les demandes d'inscription aux cours de natation, tant pour les enfants que pour les adultes, ont été de plus en plus nombreuses, essentiellement pour des cours d'apprentissage, toutes catégories d'âge confondues. Afin de mieux pouvoir y répondre alors que les limites de capacité des bassins n'ont pas permis de dégager les créneaux nécessaires, deux solutions ont été mises en place :

- d'une part, depuis la rentrée scolaire 2023/2024, les cours individuels de natation prévus en semaines ont été remplacés par des cours collectifs ;

- d'autre part, des cycles de cours intensifs ont été mis en place pendant les vacances scolaires :
  - un cours d'« aisance aquatique » à destination des enfants âgés de 6 ans et plus, proposé sous forme de session de 10 séances sur deux semaines ;
  - un cours d'« aisance aquatique » à destination des adultes non nageurs, proposé sous forme de session de 8 séances sur deux semaines ;
  - un cours de « découverte de la brasse pour jeunes enfants » qui permet aux enfants de 3 à 6 ans accompagnés d'un parent, de découvrir les mouvements de la brasse à travers de jeux et d'exercices ludiques dans l'eau, proposé sous forme de session de 5 cours sur une semaine.
 Les 13 cycles de cours intensifs organisés en 2023 ont permis de résorber une liste d'attente qui ne faisait que s'allonger.

À côté des cours aquatiques, 18 cours de fitness en salle ont été programmés par semaine. L'offre s'est enrichie depuis la rentrée scolaire 2023/2024 d'un nouveau cours « Back Fit », visant à prévenir et soulager les maux de dos.

Les 5 cours de « Kids Gym » à destination des enfants de 3 à 7 ans, basés sur la relation parent-enfant, ont affiché complet. Faute d'espace disponible, il n'est malheureusement pas possible d'ouvrir de nouveaux cours pour satisfaire toutes les demandes.

En plus de la pratique de l'escalade libre, en progression constante (+ 21,78 % en 2023 par rapport à l'année de référence 2019), le CNSC a proposé 19 cours collectifs par semaine ainsi que des cours individuels, tant à destination des enfants que des adultes.

L'intérêt pour les « Ferien-Kletterkurs », stages d'escalade de 2 jours organisés pendant les vacances scolaires, ne se dément pas. En 2023, 10 sessions ont été ouvertes pendant les vacances de carnaval, d'été et de toussaint.

Pendant les vacances de pâques, ils ont laissé leur place à un stage multisport de 3 jours, proposé en collaboration avec des athlètes et des entraîneurs fédéraux. Cette formule a été élaborée pour permettre aux enfants de 8 à 11 ans de découvrir de façon ludique une large palette d'activités sportives, aussi bien en salle qu'en milieu aquatique. Face au succès de cette première édition, de nouvelles sessions seront organisées.

Enfin, depuis mars 2023, les animations d'anniversaires pour les enfants au Centre aquatique et au mur d'escalade, interrompues depuis la pandémie, ont repris avec une nouvelle formule.

Le sport loisir a été développé de façon à satisfaire les attentes d'une clientèle la plus large possible, notamment en proposant de nombreuses activités aux enfants de façon à les orienter vers une pratique sportive régulière, en plus des cours de sport scolaires. Si de nombreux cours sont complets, les limites de capacité du CNSC ne permettent plus de satisfaire l'ensemble des demandes, ni de développer l'offre.

Avec 30 627 entrées, le Centre de détente a légèrement dépassé la fréquentation de l'année de référence 2019 (+1,65 %), malgré l'impact des mesures d'économies d'énergie mises en place dans le cadre de la campagne « Zesumme spueren, zesammenhalen » qui ont été



maintenues jusqu'à fin novembre 2023 (p.ex. réduction des heures d'ouverture du Centre de détente, fermeture partielle de certaines installations du Centre de détente, etc.).

Pour répondre à la forte progression des réservations de massages constatée en 2022, de nouveaux créneaux ont été ouverts. Avec une hausse du nombre de massages de 27,56 % en 2023, les massages affichent une augmentation de 93,54 % par rapport à l'année de référence 2019.

Le sport loisir et le Centre de détente en quelques chiffres :

	Nombre d'entrées en 2019	Nombre d'entrées en 2023	Variation par rapport à l'année de référence 2019
Entrées au centre aquatique	154 542	154 058	- 0,31%
Entrées au centre de détente	29 629	30 118	+1,65%
Entrées au fitness du centre aquatique	7 889	4 658	- 40,96%
Entrées au mur d'escalade	9 579	11 665	+21,78%

	Nombre de participants en 2019	Nombre de participants en 2023	Variation par rapport à l'année de référence 2019
Cours sportifs aquatiques	10 505	15 131	- 44,04%
Cours sportifs en salle	13 115	12 670	- 3,39%
Cours au mur d'escalade	3 459	3 647	+ 5,44%
Cours bébé nageurs	4 767	5 758	- 20,79%
Stages sportifs et de loisir pour enfants	173	158	- 8,67%
Anniversaires enfants	1 902	588*	-69,09%
Massages	1 253	2 425	+ 93,54%

\* reprise de l'activité en mars 2023

## 5. Les stages, le sport en club et le sport d'entreprise

Les stages concernent toutes les disciplines sportives. L'attractivité de la Coque ne se limite pas au Grand-Duché de Luxembourg : en 2023, 13 clubs étrangers ont porté leur choix sur le CNSC pour organiser leurs stages, majoritairement au bassin d'entraînement (clubs venant d'Allemagne, de la Belgique, de la France, des Pays-Bas et d'Irlande). La limite de capacité de l'hôtel s'avère cependant être un frein au développement des stages, alors que les demandes sont nombreuses.

Le sport d'entreprise, en repli de 35,50% par rapport à l'année de référence 2019, subit de plein fouet le problème du manque d'espaces disponibles.

## B. LES ÉVÈNEMENTS SUCEPTIBLES D'ATTIRER UN LARGE PUBLIC

### 1. Les manifestations

En plus des manifestations sportives organisées par les fédérations, d'incontournables rendez-vous à caractère sportif ou autre se sont déroulés en 2023 à la Coque :

- le 54<sup>e</sup> CIJ Meet a vu s'affronter plus de 600 nageurs issus de 56 clubs et sélections sur 3 jours ;
- le Relais pour la vie a rassemblé plus de 10 500 participants, principalement au CNSC mais aussi en équipes connectées ;
- pour sa 9<sup>e</sup> édition, le Business Run a vu s'élancer 5.500 coureurs, qui ont pu fêter le retour au format sans restriction sanitaire, lors de la traditionnelle « After Run Party ».

Pour célébrer son 60<sup>e</sup> anniversaire, la Fédération luxembourgeoise de volleyball (FLVB) a organisé un match de gala entre l'Allemagne et les Pays-Bas, deux équipes de haut niveau européen.

L'IWTP (International Women's Tennis Promotion asbl) a organisé le « Luxembourg Ladies Tennis Masters » pour la deuxième année consécutive à la Coque. Cette année encore, ce tournoi, auquel ont notamment participé Kim Clijsters, Daniela Hantuchova et Andrea Petkovic, a remporté un vif succès auprès de plus de 4.200 spectateurs sur 4 jours.

Sur initiative du CNSC et en collaboration avec la FLGYM, la troupe d'artistes et d'acrobates de classe mondiale du « Gymmotion » a offert aux nombreux spectateurs un grand spectacle de gymnastique au Gymnase, alliant sport et culture.

Pour la première fois en 2023, la Coque a organisé en collaboration avec les fédérations sportives luxembourgeoises, une journée portes ouvertes afin de faire connaître au grand public les infrastructures et l'ensemble des activités proposées au CNSC. Cette journée, couronnée de succès, a attiré des visiteurs de tous âges, qui ont pu profiter des installations et découvrir les activités proposées au Centre à travers de cours sportifs et de nombreuses animations proposés tout au long de la journée.

## 2. Les expositions

Les expositions en lien avec le sport, trouvent naturellement un lieu de prédilection au CNSC, où elles retrouvent un public nombreux et varié :

- Dans le cadre du programme « Gesond iessen, Méi Beweegen » (GIMB), une exposition a été organisée pour une durée de 6 semaines dans le hall d'entrée de la Coque. Cette exposition a été inaugurée en présence de représentants de différents ministères et autres institutions du sport, de l'éducation, de la santé et de la nutrition.
- Présenté par l'INAPS, en partenariat avec le ministère des Sports, le COSL, le Sportlycée et le LIHPS, l'exposition « Long-Term Athlete Development (LTAD) - Lëtzebuerg lieft Sport » a été présentée de juillet à septembre 2023.
- Enfin, à l'occasion de ses 50 ans, le Luxembourg Paralympic Committee (LPC) a proposé une exposition retraçant l'histoire du mouvement paralympique au Luxembourg, depuis sa création en 1973 jusqu'à nos jours. Inaugurée le 29 novembre 2023 en présence de S.A.R. le Grand-Duc et du président de l'International Paralympic Committee, elle était ouverte au public jusqu'au 31 janvier 2024.

## C. LES ACTIVITÉS À CARACTÈRE CONGRESSISTE

Avec 48 évènements auxquels ont participé 7.879 personnes en 2023, ce secteur dépasse le rythme d'avant pandémie de 60%. On relèvera notamment :

- La fête du personnel d'une grande entreprise de Luxembourg, à laquelle ont participé plus de 3.500 personnes. Les infrastructures du CNSC ont permis de combiner la tenue de conférences, l'organisation d'activités sportives et une fin de journée festive.
- La 2<sup>e</sup> « Luxembourg Blockchain Week.
- La fête du personnel d'un autre grand groupe qui a réuni 300 personnes dans le hall de l'entrée 1.
- Une conférence internationale qui a mobilisé les arcades, l'amphithéâtre et la Coquille, privatisée pour l'occasion.

Ces activités peuvent encore être développées dans les années à venir car le plus souvent elles se déroulent dans des installations laissées libres par les activités sportives prioritaires, tout en générant des recettes supplémentaires.

## D. L'HORECA

En 2023, la Direction générale du tourisme a confirmé la classification \*\*\* superior de l'hôtel du CNSC, valable pour une durée de 4 ans. Avec un taux d'occupation qui atteint désormais 87,33 %, le chiffre d'affaires de l'hôtel est en forte augmentation par rapport à 2022 (+16,99%).

Pour pouvoir satisfaire aux besoins de court terme des fédérations sportives, 4 des 36 chambres que compte l'hôtel sont bloquées à la réservation du public jusqu'à 15 jours avant. Cette manière de procéder permet d'accorder davantage de flexibilité aux fédérations.

Le restaurant « La Coquille » a réouvert en janvier 2023 avec une nouvelle carte à l'issue d'un mois de travaux de rafraîchissement du sol et de remplacement du mobilier auquel il ne pouvait plus être sursis après 15 ans d'exploitation. Cette rénovation esthétique a permis d'augmenter le chiffre d'affaires de l'année de 2023 de 31,27% par rapport à 2022, en réattirant une clientèle nombreuse.

L'élargissement et le renouvellement régulier de la carte des plats à emporter du « Fresh & Fitness Corner », ont permis d'attirer 9,83 % de clients en plus par rapport à l'année 2022.

Le restaurant « La Perla » n'est plus ouvert au public depuis la pandémie, mais accueille désormais les groupes sportifs en stage ou autres groupes de plus en plus nombreux.

## II. LES TRAVAUX

### A. LES TRAVAUX À CHARGE DE L'ÉTAT PROPRIÉTAIRE

En 2023, différentes rénovations et mises aux normes des installations incombant à l'État propriétaire ont été réalisées à charge de l'État, dont le remplacement des luminaires de

l’Arena et de certaines portes d’entrée pour satisfaire aux exigences d’accessibilité imposées par les dispositions légales et réglementaires.

D’autres, comme la sécurisation de l’accès au toit et le réaménagement du parvis autour du CNSC sont en phase de projet.

## **B. LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT RÉALISÉS PAR LE CNSC**

À côté de l’entretien des équipements et installations ainsi que des menus travaux, toute l’attention a été portée en 2023 à la réalisation de la 2<sup>e</sup> phase du HPTRC afin qu’il soit opérationnel dès la rentrée de septembre 2023 pour offrir aux sportifs d’élite et à leurs encadrants techniques les meilleures conditions possibles de préparation aux Jeux olympiques de Paris 2024.

Le projet a été développé par le CNSC dans le cadre d’un dialogue continu avec le COSL, les responsables des différentes fédérations sportives, le LIHPS et les médecins du sport. Les travaux ont débuté au printemps 2022 et ont été achevés en septembre 2023. Les études, travaux et installations ont été intégralement financés par le CNSC.

## **III. LES ÉCONOMIES D’ÉNERGIE**

Initiée en 2021 dans le cadre du projet « Neistart Lëtzebuerg », la première tranche de renouvellement des installations d’éclairage par les LED moins énergivores est parachevée. Le renouvellement complet des installations nécessite la planification à partir de 2024 d’une deuxième tranche de travaux estimés à +/-550.000 €, à charge du CNSC.

Les mesures de réduction de la consommation d’énergie, mises en place dans le cadre de la campagne nationale « Zesumme spueren, zesammenhalen » en octobre 2022, ont été maintenues jusqu’à la fin novembre 2023, puis levées, tout en mettant l’accent sur une gestion raisonnée de l’énergie.

## STATISTIQUES

Fédérations, disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences jeunes	Diri- geants	Juges	Entraî- neurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	412	23	435	650	60	710	0	85	40	27	1.297	27
A.L.P.A.P.S.	125	83	208	0	0	0	35	11	0	44	263	70
Arts martiaux	3.896	2.971	6.867	0	0	0	0	0	0	0	6.867	110
Athlétisme	1.444	1.180	2.624	238	150	388	1893	278	0	0	3.290	32
Automobilisme	244	24	268	11	0	11	25	15	10	0	304	7
Aviron	0	0	0	53	36	89	0	0	0	0	89	1
Badminton	854	486	1.340	321	268	589	628	101	11	15	2.056	25
Baseball & Softball (+)	87	4	91	0	0	0	4	2	4	5	102	2
Basketball	3.641	1.683	5.324	0	0	0	3792	1653	0	0	6.977	32
Basketball Corporatif	349	26	375	0	0	0	0	175	0	0	550	24
Billard	191	16	207	0	0	0	4	0	0	0	207	15
Boules et pétanques	440	107	547	345	74	419	29	22	17	3	1.008	20
Boxe	106	6	112	52	12	64	20	30	7	12	225	11
Canoë/Kayak	25	6	31	58	21	79	5	17	4	1	110	6
Cricket	453	47	500	0	0	0	125	1	5	12	518	10
Cyclisme	429	68	497	1.005	127	1.132	305	259	42	6	1.936	36
Danse (*)			0			0					0	
Darts	244	23	267	1	0	1	7	0	0	0	268	17
Echecs	1.088	176	1.264	0	0	0	640	0	0	0	1.264	19
Equitation	109	754	863	42	238	280	528	0	0	0	1.143	15
Escalade	163	179	342	488	461	949	261	0	0	0	1.291	14
Escrime	267	129	396	0	0	0	304	16	1	9	422	5
Field Sports	77	18	95	134	62	196	16	0	0	0	291	5
Football	35.736	3.135	38.871	3.507	814	4.321	15946	896	235	900	45.223	114
American Football	102	5	107	15	6	21	18	4	2	5	139	3
Football corporatif	960	0	960	87	0	87	0	0	4	0	1.051	26
Golf	2.070	985	3.055	324	225	549	335	0	0	0	3.604	5
Golf sur pistes (*)	9	4	13	24	12	36	2	2	1	1	53	1
Gymnastique	432	2.316	2.748	595	2.720	3.315	2263	353	111	385	6.912	46
Haltéroph/lutte/powerl.	84	9	93	17	0	17	0	5	5	6	126	5
Handball	1.575	755	2.330	0	0	0	1327	393	62	85	2.870	15
Handicapés	22	5	27	89	15	104	0	20	1	10	162	9
Hockey sur gazon	221	0	221	65	31	96	158	6	15	5	343	1
Hockey sur glace	441	61	502	55	12	67	249	43	16	11	639	4
Indiaca	110	98	208	1	3	4	44	3	3	0	218	6
Kickersport (*)			0			0					0	
Marche populaire	1.658	2.067	3.725	0	0	0	366	0	0	0	3.725	45
Moto-cyclisme	84	4	88	188	0	188	17	0	0	0	276	15
Natation/sauvetage	644	564	1.208	974	869	1.843	1000	172	94	95	3.412	16
Pêche sportive	1.121	150	1.271	120	38	158	84	190	44	12	1.675	58
Quilles	1.432	148	1.580	0	0	0	20	0	0	0	1.580	158
Rugby	742	97	839	19	2	21	666	88	13	52	1.013	5
Skate (+) (*)	0	0		0	0		0	5	0	4	9	1
Ski	66	38	104	42	15	57	51	44	0	0	205	8
Ski nautique	18	8	26	245	202	447	0	7	0	1	481	6
Sports de glace	82	139	221	29	206	235	0	20	2	8	486	7
Sports santé (*)	0	0	0	400	400	800	0	0	0	0	800	11
Sports sub-aquatiques	17	3	20	458	162	620	0	0	0	0	640	18
Squash	215	60	275	24	6	30	32	3	0	3	311	13
Tennis	3.200	1.491	4.691	7.109	3.380	10.489	2291	167	44	82	15.473	51
Tennis de table	2.763	676	3.439	599	395	994	1442	(390)	(55)	(257)	4.433	76
Tir à l'arc	263	101	364	0	0	0	73	6	0	0	370	11
Tir aux armes sportives	3456	388	3.844	0	0	0	66	1	0	2	3.847	21
Triathlon	427	151	578	1.458	423	1.881	160	16	9	5	2.489	13
Voile	115	20	135	...	...	730	0	0	0	1	865	5
Volleyball	990	1.437	2.427	178	90	268	1434	202	0	0	2.897	24
<b>Totaux: 55 fédérations</b>	<b>73.699</b>	<b>22.924</b>	<b>96.623</b>	<b>20.020</b>	<b>11.535</b>	<b>32.285</b>	<b>36.665</b>	<b>5.311</b>	<b>802</b>	<b>1.807</b>	<b>136.805</b>	<b>1.300</b>

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs.  
Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

(\*) Ces disciplines n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire.

(\*\*) fédération inactive pendant 10 ans.

(+) nouvelle fédération créée en 2021



## QUESTIONS PARLEMENTAIRES

En 2023, le ministère des Sports a été saisi de **22 questions parlementaires**.

QP7526	Aides aux organisations sportives pour personnes handicapées
QP7598	Décisions du Centre médico-sportif
QP7629	Participation d'athlètes russes et biélorusses aux Jeux olympiques 2024
QP7655	Participation d'athlètes russes et biélorusses aux Jeux olympiques 2024
QP7680	Maison pour les sportifs luxembourgeois
QP7682	Exclusion d'athlètes des jeux olympiques
QP7758	Heures supplémentaires dans l'enseignement secondaire
QP7819	Rémunération des collaborateurs externes de l'École nationale de l'éducation physique et des sports
QP7955	Recrutement de moniteurs de natation
QP8040	Rémunération des collaborateurs externes de l'École nationale de l'éducation physique et des sports
QP8041	Sport de haut niveau féminin
QP8152	Subside de Qualité+ pour les associations sportives
QP8185	Stade d'athlétisme régional au sud du pays
QP8282	Service médico-sportif
QP8318	Rémunération des collaborateurs externes de l'École nationale de l'éducation physique et des sports
QP8349	Subside Qualité+ pour les associations sportives
QP8358	Promotion des Ministères à l'aide des médias sociaux
QP8357	Loyer du Stade de Luxembourg
QP8367	Évolution du football féminin
QP23	Promotion de l'image du Luxembourg
QP108	Projets dans le domaine du sport à Esch-sur-Alzette
QP110	Paiement des entraîneurs dans les centres de formation du Sportlycée

## CIRCULAIRES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES

En 2023, le ministère des Sports a adressé **10 circulaires aux fédérations sportives agréées**.

02.01.	Organisation d'un atelier lors de la journée action « Clever Move 2023 »
02.01.	Promotion 2023 de la Médaille du Mérite sportif
24.01.	Prise de rendez-vous médico-sportif
05.06.	Subside de base et subside qualité+ pour l'exercice 2023
20.06.	Revalorisation de l'indemnisation des cadres administratifs et techniques
12.07.	Participation de l'État aux frais de fonctionnement - Solde
27.07.	Envoi conclusions médico-sportifs par voie OTX
24.11.	Participation de l'État à la rémunération des cadres administratifs
24.11.	Participation de l'État aux rémunérations et indemnisations des entraîneurs nationaux et aux frais d'organisation de stages pour cadres nationaux
12.12.	Nouvelle loi sur le congé sportif - entrée en vigueur le 01.01.2024





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Sports

Adresse : 66, rue de Trèves  
L-2630 Luxembourg  
Tél.: (+352) 247-83400  
E-mail: [info@sport.public.lu](mailto:info@sport.public.lu)  
Web : [www.sports.lu](http://www.sports.lu)

